

GUIDE DES PROGRAMMES EUROPÉENS

2021-2027



www.europe-en-normandie.eu



RÉGION
NORMANDIE



UNION EUROPÉENNE



Introduction au guide des financements européens : Un guide pour qui ? Pourquoi ?

A qui est destiné ce guide ?

Ce guide est à destination de tous les porteurs normands de projets européens, qu'ils soient issus du secteur public ou privé, du monde de la recherche, de l'enseignement ou de la formation, du secteur économique ou encore de la culture. C'est donc réellement un outil à partager avec le plus grand nombre d'acteurs régionaux.

Pourquoi un guide des financements européens ?

Avec une trentaine de programmes différents, les aides de l'UE représentent un enjeu important d'appropriation par le territoire. Ce document a pour vocation d'élargir l'accès à ces financements, tout en montrant qu'ils sont ouverts à différents types de bénéficiaires.

Ce guide vise par conséquent à donner une vue d'ensemble sur ces opportunités de financement sous forme de fiches synthétiques afin de permettre aux acteurs normands de cibler les bons outils pour financer leurs projets.

Quels sont les différents types de financements européens ?

Ce guide présente plusieurs types de financements européens.

Les programmes sectoriels de l'UE traduisent la mise en œuvre des politiques spécifiques de l'UE. Ils accordent des subventions à des projets dans des domaines tels que la recherche et l'innovation, la culture, l'éducation et la jeunesse, la citoyenneté, l'environnement et l'énergie, les transports, la santé, les affaires sociales, la coopération au développement...

Ils sont gérés directement par la Commission européenne ou l'une de ses agences exécutives et fonctionnent la plupart du temps par appels à propositions.

Le plus souvent, les projets retenus doivent associer plusieurs partenaires européens. Les subventions accordées relèvent des co-financements : les porteurs de projets doivent donc disposer d'autres sources de financement pour mener à bien leur projet.

Les programmes de coopération territoriale visent à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans des domaines tels que la recherche et l'innovation, l'environnement, les ressources marines, les transferts de technologie...

La coopération territoriale européenne est organisée en trois volets : la coopération transfrontalière (Interreg A) pour le financement de projets de part et d'autre d'une frontière commune ; la coopération transnationale (Interreg B) pour le financement de projets dans des zones plus vastes et la coopération interrégionale (Interreg Europe) et les réseaux.

Ces programmes sont financés par le FEDER.

Les instruments financiers européens visent à apporter une aide aux investissements en proposant des prêts, des garanties, des capitaux ou d'autres mécanismes financiers pour des projets présentant un certain potentiel de viabilité économique.

Le soutien des instruments financiers européens est accordé par la BEI ou des intermédiaires financiers (notamment les banques).

Le financement présenté dans ce guide se différencie des fonds européens gérés directement par la Région (Fonds européens de développement régional, Fonds social européen, Fonds européen agricole pour le développement rural).



L'intégralité des programmes européens qui peuvent concerner les porteurs de projets normands est également présentée sur le site www.europe-en-normandie.eu.

Comment utiliser ce guide ?

Chaque fiche se compose d'une présentation générale de l'outil de financement décrit, indiquant les grands objectifs, le budget pour la programmation 2021-2027, les activités soutenues, et les pays éligibles. De plus, toutes les fiches comportent les sites internet associés ainsi que les personnes de contact.

Des encadrés « bon à savoir » mettent en lumière les informations clés.

Une cellule d'accompagnement et l'antenne de Bruxelles à votre service

Les porteurs de projets peuvent contacter l'Antenne de la Région Normandie à Bruxelles.

Adresse postale : Rue du Trône 98, 1050 Ixelles, Belgique

Téléphone : + 32 (0)2 732 46 83

Adresse mail : antenne.bruxelles@normandie.fr



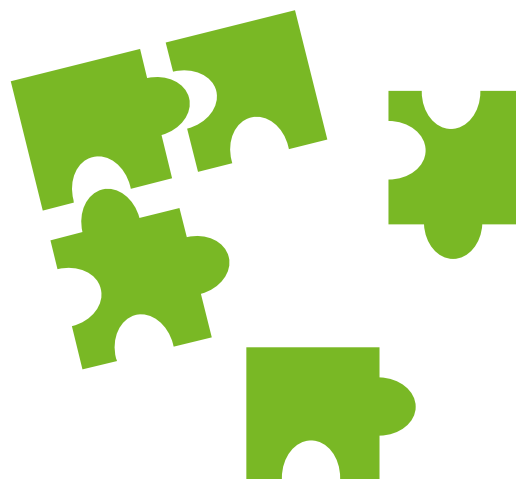
Sommaire

Instrument de Voisinage, de Coopération au développement et de Coopération internationale	7
Pilier géographique	8
Pilier thématique	9
Pilier « Réaction rapide »	11
Programmes de coopération bilatérale UE-pays tiers	12
Initiative urbaine européenne	15
Politique de promotion des produits agricoles	17
Corps européen de solidarité	19
Erasmus+	21
Mobilité à des fins d'éducation et de formation	23
Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération	25
Actions Jean Monnet	26
Volet Sport	27
Europe Créative	28
Volet Culture	29
Volet MEDIA	30
Europe Numérique	32
EU4Health	34
Fonds Européen de Défense	36
Fonds pour l'Innovation	38
Programme Justice	40
Citoyens, égalité, droits et valeurs	42
Volet « Emploi et Innovation sociale » du Fonds Social Européen +	44
Horizon Europe	47
Pilier 1 : Excellence scientifique	49
Pilier 2 : Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne	50
Pilier 3 : Innovation Ouverte	51
Eurostars 3	52
Aspects transversaux	53
I3/Investissements interrégionaux d'innovation	54
LIFE	55
Environnement	57
Action pour le climat	58
Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe	59
Programme Marché Unique	62



Volet PME	63
Programmes de coopération territoriale	64
Programme Interreg Mer du Nord	65
Des économies robustes et intelligentes	66
Une transition verte	68
Un espace résilient en matière de climat	71
Une meilleure gouvernance pour la zone Mer du Nord	73
Une spécificité : les thématiques phares, transversales à toutes les priorités	74
Programme Interreg Europe du Nord-Ouest	75
Résilience climatique et environnementale	76
Transition énergétique intelligente et juste	77
Transition vers une économie circulaire ancrée localement	78
Résilience territoriale grâce à une transformation innovante et intelligente	79
Transition vers une société inclusive, durable et résiliente	80
Interreg Espace Atlantique	82
Innovation bleue et compétitivité	83
Environnement bleu	85
Développement touristique et culturel durable bleu	88
Une meilleure gouvernance pour l'espace Atlantique	89
Valoriser les atouts naturels et culturels	Erreur ! Signet non défini.
Améliorer la protection de la biodiversité et encourager les services éco-systémiques	Erreur ! Signet non défini.
Programme Interreg Europe	90
URBACT	92
Instruments financiers européens	94
InvestEU	95
Facilité de prêt au secteur public dans le cadre du Mécanisme pour une transition juste	97
ELENA	98
Liste d'abréviations	99

PROGRAMMES SECTORIELS





Budget total
2021-2027 :

80,6 milliards €

Instrument de Voisinage, de Coopération au développement et de Coopération internationale

L'instrument de Voisinage, de Coopération au développement et de Coopération internationale (IVCDI) est l'instrument de financement de l'UE en matière d'aide au développement. Il se divise en trois piliers : géographique, thématique, et « réaction rapide ».

Objectif général

- Affirmer et promouvoir les valeurs, les principes et les intérêts fondamentaux de l'Union dans le monde afin de poursuivre les objectifs et d'appliquer les principes de l'action extérieure de l'Union :
 - réduction et, à long terme, éradication de la pauvreté,
 - consolidation, soutien et promotion de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme, du développement durable et de la lutte contre le changement climatique
 - gestion de la migration irrégulière et des déplacements forcés de population, y compris de leurs causes profondes
- Contribuer à promouvoir le multilatéralisme et à réaliser les engagements et objectifs internationaux auxquels l'Union a souscrit, en particulier les ODD, le programme 2030 et l'accord de Paris
- Promouvoir des partenariats renforcés avec les pays tiers, y compris avec les pays relevant de la politique européenne de voisinage, fondés sur des intérêts et une app

Objectifs spécifiques

- Soutenir et encourager le dialogue et la coopération à travers le Pilier géographique
- Consolider et soutenir la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme et la paix à travers le Pilier thématique
- Être capable de réagir rapidement en situation de crise à travers le Pilier « réaction rapide »

Piliers

L'IVCDI est organisé en 3 sous-piliers :

- Pilier géographique
- Pilier thématique
- Pilier « Réaction rapide »

Liens utiles

- > Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0947>
- > Lien vers le site du programme : https://international-partnerships.ec.europa.eu/funding/funding-instruments/global-europe-neighbourhood-development-and-international-cooperation-instrument_en



**Budget total
2021-2027 :**

60,38 milliards

Pilier géographique

Pilier de l'IVDCI

Ce pilier de l'IVDCI favorise la coopération au niveau national et plurinational dans plusieurs régions du monde.

Activités soutenues

Ce pilier soutient les actions liées à la réalisation des objectifs de développement durable au niveau mondial dans les domaines suivants :

- Humanité :
 - Bonne gouvernance, démocratie, état de droit et droits de l'homme, y compris l'égalité de genre
 - Eradication de la pauvreté, lutte contre les inégalités et la discrimination et promotion du développement humain
 - Migrations, déplacements forcés et mobilité
- Planète : Environnement et changement climatique
- Prospérité : Croissance économique inclusive et durable et emploi décent
- Paix, stabilité et prévention des conflits
- Partenariats

Pays éligibles

- **Pays du voisinage** : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, République de Moldavie, Maroc, Territoire palestinien occupé, Syrie, Tunisie, Ukraine ; la Fédération de Russie de participer aux programmes de coopération transfrontalière lorsque cela est pertinent
- Afrique subsaharienne
- Asie centrale, Moyen-Orient et Pacifique
- Amérique et Caraïbes

Bénéficiaires

ONG, autorités régionales et locales, associations d'autorités régionales et local.

Liens utiles

- Lien vers le site du programme : https://international-partnerships.ec.europa.eu/funding/funding-instruments/global-europe-programming_en



Pilier thématique

Pilier de l'IVCDI

Ce pilier a pour but de répondre aux grands défis soulevés par l'action externe de l'UE.

**Budget total
2021-2027 :**

6,36 milliards €

Programmes thématiques

- Droits de l'homme et démocratie ;
- Organisations de la société civile ;
- Stabilité et paix ;
- Défis mondiaux.

Activités soutenues

Programme thématique « Droits de l'homme et démocratie »

- Contribuer à la promotion des valeurs fondamentales de la démocratie, l'Etat de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme, le respect de la dignité humaine, les principes de non-discrimination, d'égalité et de solidarité, et le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international
- Rendre possible une coopération et un partenariat avec la société civile sur des questions ayant trait aux droits de l'homme et à la démocratie
- Veiller au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous
- Contribuer à édifier des sociétés caractérisées par la participation, la non-discrimination, la tolérance, la justice et l'obligation de rendre des comptes, la solidarité et l'égalité
- Développer, renforcer et protéger la démocratie en prenant en compte tous les aspects de la gouvernance démocratique, notamment en renforçant le pluralisme démocratique, en améliorant la participation des citoyens et en soutenant des processus électoraux crédibles, ouverts à tous et transparents
- Promouvoir un multilatéralisme efficient et un partenariat stratégique
- Contribuer à renforcer les capacités des cadres internationaux, régionaux et nationaux en prenant des mesures en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit et en les protégeant

Programme thématique « Organisations de la société civile »

- Une société civile et un espace démocratique de nature inclusive, participative, émancipée et indépendante dans les pays partenaires
- Dialogue inclusif et ouvert avec les acteurs de la société civile et entre eux
- Sensibilisation, compréhension, information et participation des citoyens européens concernant les questions de développement

Programme thématique « Paix, stabilité et prévention des conflits mondiaux »

- Aide à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la préparation aux crises
- Aide pour répondre aux menaces mondiales et transrégionales et aux menaces émergentes



Programme thématique « Défis mondiaux »

Humanité

- Santé : Mettre en place les éléments essentiels d'un système de santé efficace et complet pour garantir un accès équitable aux services de santé
- Éducation : Promouvoir une éducation et d'une formation inclusives, équitables et de qualité, à tous les niveaux, y compris dans des situations d'urgence et de crise
- Égalité de genre et autonomisation des femmes et des filles : Jouer un rôle moteur pour éliminer toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles
- Enfants et jeunes : promouvoir l'accès universel des enfants et des jeunes, y compris les plus marginalisés, à tous les services sociaux et de santé, en mettant l'accent sur la santé, la nutrition, l'éducation, la protection sociale et le développement de la petite enfance
- Migration, déplacements forcés et mobilité : Faire en sorte que l'UE continue de jouer un rôle moteur dans la définition des objectifs mondiaux de gouvernance en matière de migration et de déplacements forcés
- Travail décent, protection sociale, inégalités et inclusion : Définir des objectifs mondiaux et soutenir des initiatives sur l'intégration d'un pilier solide relatif à l'équité et à la justice sociale
- Culture : Promouvoir des initiatives en faveur de la diversité culturelle et du dialogue interculturel en vue de relations pacifiques entre les communautés

Planète

- Garantie d'un environnement sain et lutte contre le changement climatique
- Énergie durable

Prospérité

- Croissance durable et inclusive, emplois décents et participation du secteur privé
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Partenariats

- Renforcer le rôle des autorités locales en tant qu'acteurs du développement
- Promouvoir des sociétés inclusives, une bonne gouvernance économique, y compris la mobilisation équitable et inclusive des recettes nationales, une gestion transparente des finances publiques et des dépenses publiques efficaces et inclusives

Pays éligibles

Les programmes thématiques peuvent financer des projets dans tous les pays tiers ainsi que les pays et territoires d'outre-mer

Bénéficiaires

ONG, autorités régionales et locales, associations d'autorités régionales et local.

Liens utiles

- Lien vers le site du programme : https://international-partnerships.ec.europa.eu/funding/funding-instruments/global-europe-programming_en



Pilier « Réaction rapide »

Pilier de l'IVDCI

Ce pilier a été créé afin de pouvoir réagir le plus rapidement et efficacement en cas de crise au niveau mondial.

**Budget total
2021-2027 :**

3,18 milliards €

Activités soutenues

Domaines d'intervention	Activités spécifiques
Opérations contribuant à la stabilité et à la prévention des conflits dans les situations d'urgence, de crise émergente, de crise ou d'après-crise	- Assurer une réaction efficace de l'Union dans les situations exceptionnelles et imprévues suivantes : - Une situation d'urgence, de crise, de crise émergente ou de catastrophe naturelle - une situation constituant une menace pour la démocratie, l'ordre public, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ou la sécurité et la sûreté des personnes - une situation menaçant de dégénérer en conflit armé ou de déstabiliser gravement le ou les pays tiers concernés
Opérations contribuant à renforcer la résilience et assurer le lien entre aide humanitaire et action en faveur du développement	- Renforcer la résilience en aidant les personnes, les communautés, les institutions et les pays à mieux se préparer, résister et s'adapter aux pressions et aux chocs politiques, économiques et sociétaux, aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine, aux conflits et aux menaces mondiales, et à récupérer rapidement - Atténuer les effets négatifs à court terme d'une crise - Effectuer des travaux de réhabilitation et de reconstruction à court terme pour permettre aux victimes de crises pour favoriser la reprise du développement - Aider l'État ou la région à mettre au point des mécanismes à court terme de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci
Opérations répondant aux besoins et aux priorités de la politique étrangère	- Soutenir les stratégies de coopération interrégionale, régionale et bilatérale de l'Union, en favorisant le dialogue stratégique et en élaborant des approches et des réponses collectives aux enjeux de dimension mondiale ; - Soutenir la politique commerciale et les accords commerciaux de l'Union ainsi que leur mise en œuvre, stimuler les échanges, les investissements et les débouchés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME ; - Contribuer à la mise en œuvre de la dimension internationale des politiques internes de l'Union dans des domaines tels que l'environnement, le changement climatique, l'énergie et la coopération en matière de gestion et de gouvernance des océans ; - Encourager une meilleure compréhension et une plus grande visibilité de l'Union et de son rôle sur la scène internationale.

Pays éligibles

Tous les pays tiers éligibles ainsi que les Pays et Territoires d'Outre-Mer et le Groenland.

Bénéficiaires

ONG, autorités régionales et locales, associations d'autorités régionales et local.



Programmes de coopération bilatérale UE-pays tiers

Programme	Zone géographique	Etablissement
Coopération industrielle UE-Japon	Japon	Le centre UE-Japon pour la coopération industrielle propose plusieurs programmes pour développer la compétitivité en Europe en facilitant l'accès au marché japonais des entreprises européennes. • Programme « Get ready for Japan » : stages de deux semaines au Japon pour les managers européens afin d'acquérir une connaissance approfondie du commerce japonais ; • Programme « World Class Manufacturing » : formations de cinq jours pour les chefs d'entreprises et ingénieurs européens afin de les familiariser aux méthodes de production japonaises ; • Programme Vulcanus : stages dans des entreprises industrielles japonaises pour des étudiants européens et stage dans des entreprises industrielles européennes pour des étudiants japonais ; • « Business and technological partnership support » : assistance aux PME européennes souhaitant travailler avec le Japon afin de trouver des partenaires, identifier des sources de financement, etc. ; • Programme « Step in Japan » : soutien à l'installation des PME européennes au Japon à l'aide d'un accès gratuit à des bureaux sur place, ainsi que d'une aide pour comprendre le système japonais ; • Programme « Keys to Japan » : soutien à la réalisation d'un plan d'affaires pour la mise sur le marché japonais d'un produit ou d'un service par une PME européenne ; • Plusieurs sessions de mise en relations d'entreprises/réseaux japonais et européens ont lieu tous les ans.
EU Gateway	Asie du Sud-Est, Chine, Corée du Sud, Japon	Financement de missions commerciales pour des entreprises européennes dans des secteurs économiques spécifiques par le biais de trois programmes d'aides (stratégique, organisationnelle, financière).
Switch Asia II	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Corée du Nord, Inde, Indonésie, Laos, Myanmar, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam	Soutien à des projets de partenariat entre des acteurs asiatiques et européens autour de la promotion de productions, de processus, des services et de modes de consommation durable en Asie. Les acteurs ciblés sont les chambres de commerce, les associations industrielles et professionnelles, les autorités locales et régionales, les ONG et les agences de développement.



Programme	Zone géographique	Etablissement
Mécanisme de coopération commerciale UE – Conseil de Coopération du Golfe	Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar	Dialogue, formations et activités de communication pour développer des opportunités pour le commerce durable et les investissements entre les entreprises européennes et celles des pays du Conseil de Coopération du Golfe.
Central Asia Invest	Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan	Programme ayant pour objectif principal de réduire la pauvreté par la promotion du secteur privé en Asie centrale à travers le renforcement des organisations intermédiaires du secteur privé et l'amélioration de l'environnement commercial pour les PME. Les projets doivent être portés par au moins un partenaire d'Asie centrale et un partenaire de l'UE.
Centre technique de coopération agricole ACP-UE	Zone Afrique, Caraïbes, Pacifique	Appels à propositions réguliers pour soutenir des projets visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, accroître la prospérité dans les zones rurales, garantir une bonne gestion des ressources naturelles et renforcer les capacités des institutions et communautés dans la zone ACP afin d'aboutir à une transition vers des modes d'agriculture de nouvelle génération. Les actions de ce centre se font autour de trois domaines principaux : la jeunesse (attention particulière aux jeunes filles et femmes), la digitalisation, et la prévention des changements climatiques.
Facilité ACP-UE pour l'énergie	Zone Afrique, Caraïbes, Pacifique	Programme de soutien à des projets d'accès à l'énergie dans les zones péri-urbaines de la région ACP et de lutte contre le changement climatique. Ce programme est ouvert aux ONG et acteurs publics de la zone ACP. Les acteurs publics, privés et les ONG de l'UE peuvent également être candidats ou partenaires.
Programme ELAN	Amérique Latine	Programme qui vise à renforcer les collaborations entre l'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que favoriser la croissance économique du domaine technologique dans les deux régions. Il se compose de trois réseaux majeurs : • Organisations de soutien au commerce : chambres de commerce, clusters, incubateurs, soutiens divers aux entrepreneurs ; • Organisations technologiques et du savoir : universités, centres d'innovation et de technologie ; • Acteurs du secteur public : agences de promotion de l'innovation et de l'internationalisation, agences de développement régional. Le programme soutient l'action des P.M.E. grâce à la mise en réseau et à la mise à disposition d'informations relatives au contexte latino-américain (dispositifs de financement, contraintes légales, besoins du marché, etc).
IPR-SME Helpdesks	Chine, Asie du Sud-Est, Amérique latine	Les IPR SME Helpdesks soutiennent les PME de l'UE pour protéger et appliquer leurs droits de propriété intellectuelle en Chine, en Asie du Sud Est et en Amérique Latine : information gratuite et services (conseil sur la propriété intellectuelle, formations, ressources en ligne...).



Programme	Zone géographique	Etablissement
Programme de promotion des produits agricoles	Chine, Japon, Corée du Sud, Taiwan, Asie du Sud-Est, Etats-Unis, Canada, Amérique Latine et centrale, Afrique et Moyen-Orient	Financement de campagnes d'information des consommateurs et de promotion des produits agricoles européens à l'international. Le soutien financier est en général attribué aux organisations professionnelles du domaine agricole et agroalimentaire grâce à des appels à propositions annuels.



**Budget total
2021-2027 :**

450 millions €

Initiative urbaine européenne

Le programme européen « Initiative urbaine européenne » (European Urban Initiative) vise à financer des projets innovants dans le domaine du développement urbain durable dans les Etats membres de l'UE. Il s'agit de l'outil de financement de l'Agenda Urbain : les autorités urbaines sont invitées à déposer des projets autour de ses thématiques.

Objectifs généraux

Soutenir les projets et expérimentations innovantes portés par des autorités urbaines et comportant certains risques que ces autorités ne pourraient assumer sans soutien.

Soutenir le renforcement des capacités et des connaissances, aux évaluations de l'impact territorial, à l'élaboration des politiques et à la communication.

Activités soutenues

Ce programme finance des projets innovants (études, projets ou infrastructures pilotes, liens avec la recherche et l'université, expérimentations...), participatifs, de qualité, mesurables et transférables pour relever les défis urbains de manière novatrice, inédite et durable.

Les appels à projets, annuels, portent sur un nombre limité de thématiques choisies par la Commission, en lien avec les travaux de l'Agenda Urbain pour l'Union Européenne, parmi les suivantes :

- Transition énergétique ;
- Pauvreté urbaine (avec un accent sur les quartiers urbains défavorisés) ;
- Inclusion des migrants et des réfugiés ;
- Emploi et compétences dans l'économie locale ;
- Qualité de l'air ;
- Economie circulaire ;
- Adaptation climatique ;
- Transition numérique ;
- Logement ;
- Marchés publics innovants et responsables ;
- Aménagement durable et solutions basées sur la nature ;
- Mobilité urbaine ;
- Nouveau Bauhaus Européen ;
- ...

Pays éligibles

Etats membres de l'Union européenne

Bénéficiaires

Autorités urbaines démocratiquement élues ou groupement d'autorités urbaines d'au moins 50 000 habitants

Pour les groupements d'autorités urbaines, il faut qu'il y ait continuité/contiguïté territoriale.

Modalités

Appels à projets lancés sur une base annuelle (vers novembre/décembre) avec 10 à 20 projets sélectionnés chaque année. Une autorité urbaine ne peut pas déposer plus d'un projet par appel à propositions.

Durée d'un projet : 3 ans maximum, plus une année dédiée à la dissémination des résultats du projet

Subvention maximale accordée : 5 millions €, représentant au maximum 80% des coûts éligibles.



Il ne s'agit pas d'un programme de coopération, il n'y a donc pas besoin d'avoir de partenaires dans d'autres Etats membres de l'UE. Le programme « Initiative urbaine européenne » est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et est géré par la Région Hauts-de-France.

Liens utiles

- > Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32021R1058>
- > Site du programme : <https://www.urban-initiative.eu/> 

Contact

> **Secrétariat :**

Les Arcuriales, 45D rue de Tournai,
7th floor,
59 000 Lille - France
+33 (0)3 61 76 59 34
info@urban-initiative.eu



Budget 2021-
2027 :

XX milliards €

Politique de promotion des produits agricoles

Dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), la politique de promotion des produits agricoles de l'Union européenne (AGRIP) aide les producteurs de l'UE à vendre leurs produits dans un marché mondial de plus en plus concurrentiel, tout en contribuant à créer des emplois et de la croissance en Europe à travers des campagnes de promotion. Celles-ci doivent ouvrir de nouveaux débouchés aux agriculteurs de l'UE et, plus largement, à l'industrie alimentaire, ainsi qu'à les aider à développer leurs activités existantes.

Objectif général

Renforcer la compétitivité du secteur agricole de l'Union au moyen d'action d'information et de communication.

Objectifs spécifiques

- Généraliser la prise de conscience des mérites des produits agricoles de l'Union et des normes élevées qui s'appliquent aux modes de production dans l'Union
- Accroître la compétitivité et la consommation des produits agricoles et de certains produits alimentaires de l'Union et de renforcer leur notoriété tant dans l'Union qu'à l'extérieur
- Augmenter la connaissance et la reconnaissance des systèmes de qualité de l'Union
- Augmenter la part de marché des produits agricoles et de certains produits alimentaires de l'Union, en accordant une attention particulière aux marchés de pays tiers à fort potentiel de croissance
- Rétablir des conditions normales de marché en cas de grave perturbation du marché, de perte de confiance des consommateurs ou d'autres problèmes spécifiques.

Activités soutenues

Un programme de promotion est un ensemble cohérent d'actions qui peut inclure des campagnes publicitaires dans la presse, à la télévision, à la radio ou sur Internet, des actions de promotion sur des lieux de vente, des campagnes de relations publiques, la participation à des foires et salons, etc. Il peut concerner également des actions B2B ou B2C.

Les programmes de promotion sont de deux types :

- **Programmes simples** : présentés par une ou plusieurs organisations d'un même Etat membre, ils doivent être mis en œuvre dans au moins deux Etats membres. Ils peuvent l'être dans un seul Etat membre :
 - si le programme est déployé dans un Etat différent de celui d'origine de l'organisation
 - s'il s'agit des systèmes de qualité
- **Programmes multiples** : proposés par au moins deux organisations d'au moins deux Etats membres ou par plusieurs organisations européennes.

La durée d'un programme de promotion doit être comprise entre 1 an et 3 ans.

Pays éligibles

Les Etats membres de l'UE.

Bénéficiaires

Les organisations professionnelles ou interprofessionnelles représentatives du secteur concerné par le programme proposé, reconnues par l'Etat membre et regrouper au moins 50% des producteurs ou de la production commercialisée, les organisations de producteurs (OP) ou les associations d'OP reconnues, les groupements représentant une dénomination protégée (règle des 50 %), les organismes pourvus d'une mission de service public de promotion du secteur agricole ou agroalimentaire, sont aussi éligibles.

Modalités

Pour les programmes simples : une ou plusieurs organisations d'un même Etat Membre.



Pour les programmes multiples : au moins deux organisations d'au moins deux Etats membres ou par une ou plusieurs organisations européennes

Liens utiles

- > Texte législatif de base : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R1144>
- > AGRIP sur le portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/agrip2027>
- > Guide du programme AGRIP : https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/agrip/guidance/programme-guide_agrip_en.pdf
- > Site du programme : https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/market-measures/promotion-eu-farm-products_fr
- > Conditions d'éligibilité : https://rea.ec.europa.eu/funding-and-grants/promotion-agricultural-products-0/who-can-apply-promotion-agricultural-products_en ou <https://www.youtube.com/watch?v=IAR3yUagVq0&t=1s>

Contact

- Commission européenne/ DG Agri, Unité B1 : AGRI-PROMOTION@ec.europa.eu

[L'Agence exécutive pour la recherche européenne \(REA\)](#) gère la mise en œuvre technique et financière de la promotion des produits agricoles. Elle procède à l'évaluation et à la sélection des propositions des programmes simples et multiples ainsi qu'à la gestion des programmes multi-pays.

- European Research Executive Agency (REA) : REA-AGRI-GRANTS@ec.europa.eu

Bon à savoir !

- Le Guide annuel du programme précise les activités de promotion qui sont éligibles et qui peuvent varier d'une année à l'autre.

**Budget total
2021-2027 :**

1,01 milliards €

Corps européen de solidarité

Le Corps européen de solidarité (CES) a pour but d'encourager les jeunes à prendre part à des activités de solidarité et de volontariat afin de renforcer la cohésion et la démocratie dans l'Union.

Objectif général

Faire participer davantage les jeunes et les organisations à des activités de solidarité accessibles et de grande qualité, essentiellement dans le cadre du volontariat, dans le but de renforcer la cohésion, la solidarité, la démocratie, l'identité européenne et la citoyenneté active dans l'Union et au-delà, en relevant des défis de société et des défis humanitaires sur le terrain, des efforts particuliers étant déployés afin de promouvoir le développement durable, l'inclusion sociale et l'égalité des chances.

Objectif spécifique

Offrir aux jeunes, y compris aux jeunes moins favorisés, des possibilités aisément accessibles de participer à des activités de solidarité qui suscitent des changements de société positifs dans l'Union et au-delà, tout en leur permettant de renforcer et de faire dûment valider leurs compétences et en facilitant la continuité de leur participation en tant que citoyens actifs.

Activités soutenues

Activités	Description
Volontariat individuel	• peut durer de 2 à 12 mois • se déroule à temps plein (entre 30 et 38 heures par semaine) • permet de participer au travail quotidien d'une organisation bénéficiant à la communauté locale • dans certains cas, la période peut être plus courte (de 2 semaines à 2 mois), par exemple pour les participants défavorisés ou handicapés
Volontariat en équipe	• peut durer entre 2 semaines et 2 mois • se déroule à temps plein (entre 30 et 38 heures par semaine) • avec des personnes originaires d'au moins 2 pays différents • le groupe comprendra entre 10 et 40 bénévoles, dont des personnes défavorisées • se déroule généralement à l'étranger, mais il peut également avoir lieu dans le pays d'origine
Projets de solidarité locaux	• peut durer de 2 à 12 mois • principalement à temps partiel • menées par au moins cinq jeunes • pour relever un défi se posant au sein de leur communauté locale

Pays éligibles

Les 27 Etats membres de l'UE, de l'Islande, du Lichtenstein, de la Norvège, de la Macédoine du Nord/ancienne République yougoslave de Macédoine, de la Turquie, des pays faisant partie de la politique de voisinage ainsi que certains pays tiers.

Bénéficiaires

Les jeunes de 18 à 30 ans, citoyens et/ou résidents dans un pays éligible.



Modalités

Afin de prendre part à une mobilité dans le cadre du CES, le candidat doit s'inscrire sur le site internet du Portail européen de la Jeunesse (europa.eu/youth/solidarity_fr) et y indiquer ses disponibilités et le type de projet recherché. Les organisations intéressées par le profil du candidat le contacteront directement. C'est ensuite à lui d'accepter ou non l'offre.

Liens utiles

- Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0888>
- Site du programme : https://europa.eu/youth/solidarity_fr

Contact

Portail européen de la jeunesse : https://europa.eu/youth/ask-a-question_fr

Bon à savoir !

- Il est possible de s'inscrire sur la plateforme dès l'âge de 17 ans mais il faut avoir 18 ans au moment du début de la mission.



Erasmus+

Ce programme vise à soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel des individus dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà, pour favoriser la croissance durable, l'emploi, la cohésion sociale et le renforcement de l'identité européenne. Pour devenir plus inclusif et accessible, Erasmus+ est désormais ouvert à un public plus large que les seuls étudiants, avec des cultures, origines sociales et économiques variés.

**Budget total
2021-2027 :**

26,5 milliards €

Objectifs généraux

- Soutenir, au moyen de l'apprentissage tout au long de la vie, le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà
- Contribuer à la croissance durable, à l'emploi de qualité, à la cohésion sociale, au développement de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et d'une citoyenneté active.
- Mettre en place d'un espace européen de l'éducation
- Soutenir la mise en œuvre de la coopération stratégique européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans le domaine de la politique de la jeunesse dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, ainsi que dans le développement de la dimension européenne du sport

Objectifs spécifiques

- Promouvoir la mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation, ainsi que la coopération, l'inclusion, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation
- Promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage non formel et la participation active des jeunes, ainsi que la coopération, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de la jeunesse
- Promouvoir la mobilité à des fins d'éducation et de formation des entraîneurs et du personnel sportifs, ainsi que la coopération, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations sportives et des politiques sportives

Actions-clefs

Erasmus+ est divisé en trois actions-clefs :

- Action-clef : Mobilité à des fins d'éducation et de formation
- Action-clef 2 : Coopération entre organisations et établissements
- Action-clef 3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération

Des actions spécifiques dans le domaine du sport ainsi qu'en faveur de l'excellence dans l'enseignement et la recherche sur l'Union européenne (actions Jean Monnet) sont également prévues.

Pays éligibles

Les 27 Etats membres de l'UE, les pays membres de l'AELE et de l'EEE, les pays en voie d'adhésion, les pays candidats à l'adhésion et les candidats potentiels, les pays relevant de la politique européenne de voisinage sont éligibles, ainsi que d'autres pays tiers qui en ont fait la demande.

Modalités

Les appels à projets Erasmus+ sont publiés tous les ans sur le Portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne. Pour la plupart des actions, les porteurs de projet doivent s'organiser en consortium.



Liens utiles

- > Lien vers le texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0817>
- > Erasmus+ sur le portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/erasmus2027>
- > Lien vers le site du programme : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_fr 

Contact

Agence Erasmus + France / Education Formation

<https://agence.erasmusplus.fr/formulaire-de-contact/>

Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport

<https://site.erasmusplus-jeunesse.fr/>

Bon à savoir !

- Le Guide du programme précise pour chaque actions clefs les différents projets éligibles. Il est à retrouver sur le site du programme, à cette adresse : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/programme-guide_fr
- Dans le cadre de l'action-clef 1, les organisations proposant des projets de mobilité de mobilité peuvent se faire accréditer pour alléger les procédures de sélection de leur projet.



Mobilité à des fins d'éducation et de formation

Action clé 1 du programme Erasmus+

Erasmus + encourage la mobilité des jeunes et des travailleurs de jeunesse à des fins d'éducation et de formation dans un autre pays.

Activités soutenues

Personnes éligibles	Activités éligibles	Montants de l'aide
Etudiants / personnels Enseignement Supérieur	- mobilité des étudiants à des fins d'études - mobilité des étudiants à des fins de stage - mobilité du personnel à des fins d'enseignement - mobilité du personnel à des fins de formation - programmes intensifs hybrides	Entre 200 € et 600 € par mois avec de possibles compléments en fonction du type de mobilité
Apprenants et personnels Education et Formation Professionnelle	- mobilité de courte durée à des fins d'apprentissage - mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage - participation à des concours de métiers - accueil d'enseignants et d'éducateurs en cours de formation	Varie en fonction du type de mobilité
Elèves et personnels de l'enseignement scolaire	- mobilité de groupe pour les élèves de l'enseignement scolaire (2 à 30 jours, au moins deux élèves par groupe) - mobilité de courte durée à des fins d'apprentissage pour les élèves (10 à 29 jours) - mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage pour les élèves (30 à 365 jours)	Varie en fonction du type de mobilité
Apprenants et personnels de l'éducation des adultes	- mobilité de groupe pour les apprenants adultes - mobilité individuelle des apprenants adultes	Varie en fonction du type de mobilité
Jeunes et animateurs de jeunesse	- échanges de jeunes - visites préparatoires	Bourse journalière qui varie en fonction du pays de destination

Bénéficiaires

Les établissements d'enseignement scolaire, d'enseignement supérieur, de formation professionnels et d'éducation des adultes peuvent proposer des projets de mobilité à destination des élèves, étudiants, apprentis, jeunes en parcours d'insertion, demandeurs d'emploi et adultes peu qualifiés, ainsi qu'aux professeurs, enseignants, formateurs, animateurs socio-éducatifs, et autres personnels des établissements d'enseignement et des organisations de la société civile, pour entreprendre une expérience professionnelle ou un apprentissage dans un autre pays.



Coopération entre organisations et établissements

Action clé 2 du programme Erasmus+

Les actions mises en place au titre de ce second volet d'Erasmus + doivent avoir des retombées positives et durables en termes d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques.

Activités soutenues

- Partenariats de coopération et échanges de pratiques ;
- Partenariats d'excellence (universités européennes, centres d'excellence professionnelle et masters communs) ;
- Partenariats en faveur de l'innovation pour renforcer la capacité d'innovation de l'Europe ;
- Plateformes et outils en ligne en vue d'une coopération virtuelle (bureaux d'assistance eTwinning et plateforme électronique pour l'éducation des adultes en Europe).

Bénéficiaires

Toute structure, publique ou privée, active dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse y compris les autorités régionales et locales.



Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération

Action clé 3 du programme Erasmus+

Cette action-clef a pour priorité principale d'améliorer l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que des politiques à destination de la jeunesse.

Activités soutenues

- Soutien à la mise en œuvre des politiques sectorielles de l'UE dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- Soutien aux outils européens visant à une plus grande transparence et une meilleure reconnaissance des compétences et qualifications ;
- Renforcement du dialogue politique et de la coopération dans les différents réseaux de l'Union, avec les ONG européennes et internationales, dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- Soutien aux actions favorisant la mise en œuvre inclusive du programme ;
- Soutien aux activités de promotion des résultats du programme.

Bénéficiaires

Organisations à but non lucratif, associations, ONG européennes et internationales, organismes publics locaux.



**Budget total
2021-2027 :**

0,4 milliards €

Actions Jean Monnet

Volet du programme Erasmus+

Lancé en 1989, ce volet a pour objectif de promouvoir dans le monde entier l'excellence dans l'enseignement et la recherche sur l'UE ainsi que le débat politique et les échanges entre le monde universitaire et les décideurs concernant les priorités stratégiques de l'Union.

Activités soutenues

- **Modules Jean Monnet** : Ce sont des programmes d'enseignements de courte durée dans le domaine de l'intégration européenne, dispensés par des Etablissements de l'Enseignement Supérieur (EES) : formations générales, enseignement spécialisé, cours d'été...
- **Chaires Jean Monnet** : La chaire Jean Monnet est attribuée à un professeur de l'enseignement supérieur qui est spécialisé dans les études européennes.
- **Centres d'excellence Jean Monnet** : Ce sont des points focaux de compétence et de connaissance sur des sujets liés à l'UE. Leur rôle est d'organiser des événements, de conduire des activités de recherche et d'encourager le débat sur l'UE.
- **Soutien aux institutions et aux associations** : Cette action soutient toute institution ou association promouvant l'enseignement, la recherche et le débat sur des sujets liés à l'UE (ex : collecte, analyse et diffusion d'informations sur l'UE, organisation d'activités traitant de questions relatives à l'UE, diffusion d'informations sur l'UE...).
- **Réseaux Jean Monnet** : Cette action encourage la création de consortiums d'au minimum 3 acteurs internationaux dans le domaine des études sur l'UE. Ces réseaux ont vocation à devenir des points de référence sur des sujets relatifs à l'UE et à jouer un rôle de relais.
- **Projets Jean Monnet** : Ces projets soutiennent l'innovation, l'enrichissement et la propagation de contenus relatifs à l'UE. Ces projets sont basés sur des propositions unilatérales bien que les activités proposées puissent inclure d'autres partenaires (projets d'innovation ; projets d'enrichissement réciproque ; projets de diffusion des contenus).

Bénéficiaires

Les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les organismes des secteurs de l'enseignement et de la formation.

**Budget total
2021-2027 :**

0,5 milliards €

Volet Sport

Volet du programme Erasmus+

Il soutient des actions qui permettent de développer la dimension européenne du sport et à terme de déboucher sur un accroissement de la participation au sport, à l'activité physique et au volontariat.

Objectifs principaux

- Promouvoir les valeurs européennes par le sport ;
- Promouvoir la bonne gouvernance dans le sport ;
- Promouvoir les activités de volontariat, l'inclusion sociale et l'égalité des chances dans le sport ;
- L'accent est particulièrement mis sur les projets de sport massivement pratiqués.

Activités soutenues

- Favoriser les projets promouvant l'éducation, la formation et les compétences dans le domaine sportif ;
- Projets mettant en avant l'activité physique et un mode de vie sain ;
- Projets mettant en avant l'inclusion sociale et l'égalité par le biais du sport.

Volet	Activités spécifiques
Action-clef 1 Mobilité des individus	• mobilité du personnel et des entraîneurs sportifs
Action-clef 2 Volet coopération	• partenariats et échanges de bonnes pratiques • manifestations européennes sportives à but non lucratif pour renforcer la dimension européenne du sport
Action-clef 3 Volet réformes politiques	• dialogue et coopération entre les parties prenantes du domaine sportif, dont les ONG, sur les politiques à mener • activités de diffusion et sensibilisation aux résultats et priorités des politiques européennes du domaine sportif

Bénéficiaires

Tout organisme public ou organisation sans but lucratif actif dans le domaine du sport (organisme public, organisation sportive...).



**Budget total
2021-2027 :**

2,53 milliards €

Europe Créative

Europe Créative poursuit un double objectif : favoriser la diversité culturelle et linguistique de l'UE, tout en renforçant la compétitivité des secteurs de la culture et de la création. De plus, face à un marché international de plus en plus compétitif, ce programme vise à créer des coopérations transnationales.

Objectifs généraux

- Préserver, développer et promouvoir la diversité et le patrimoine culturels et linguistiques européens
- Accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs de la culture et de la création, en particulier du secteur de l'audiovisuel

Objectifs spécifiques

- Accroître la coopération artistique et culturelle au niveau européen afin d'encourager la création d'œuvres européennes et de renforcer la dimension économique, sociale et extérieure des secteurs de la culture et de la création en Europe, ainsi que l'innovation et la mobilité dans ces secteurs
- Promouvoir la compétitivité, l'évolutivité, la coopération, l'innovation et la durabilité, y compris par le biais de la mobilité, dans le secteur de l'audiovisuel européen
- Promouvoir la coopération au niveau des politiques et des actions innovantes, et promouvoir un environnement médiatique diversifié, indépendant et pluraliste, et l'éducation aux médias, favorisant ainsi la liberté d'expression artistique, le dialogue interculturel et l'inclusion sociale

Volets

Europe Créative est divisé en trois volets :

- Culture
- Media
- Trans-sectoriel

Pays éligibles

Les 27 Etats membres de l'UE, les pays candidats ou en en voie d'adhésion, les pays membres de l'AELE et de l'EEE, les pays relevant de la politique européenne de voisinage et tout autre pays tiers qui en a fait la demande.

Modalités

Les appels à projets Europe Créative sont publiés tous les ans sur le Portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne. Les porteurs de projet doivent s'organiser en consortium.

Liens utiles

- Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0818>
- Europe Créative sur le Portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/crea2027>

Point de Contact National

Bureau Europe Créative France : Relais Culture Europe

Site web: <https://relais-culture-europe.eu/>

Mail : infos@relais-culture-europe.eu

**Budget total
2021-2027 :**

0,83 milliards €

Volet Culture

Le volet Culture couvre les secteurs de la culture et de la création, à l'exception de l'audiovisuel. Il vise à développer et promouvoir la diversité culturelle européenne et le patrimoine culturel de l'Europe, et d'en accroître la compétitivité au niveau mondial.

Objectifs

- Renforcer la coopération transnationale et la dimension transfrontalière de la création, de la circulation et de la visibilité des œuvres européennes et la mobilité des opérateurs des secteurs de la culture et de la création
- Améliorer l'accès et la participation à la culture, ainsi qu'accroître l'intérêt et l'élargissement du public dans toute l'Europe
- Promouvoir la résilience des sociétés et renforcer l'inclusion sociale et le dialogue interculturel par le biais de la culture et du patrimoine culturel
- Accroître la capacité des secteurs européens de la culture et de la création, y compris la capacité des personnes travaillant dans ces secteurs, à encourager le talent, à innover, à prospérer et à créer de l'emploi et de la croissance
- Renforcer l'identité et les valeurs européennes par la sensibilisation à la culture, l'éducation artistique et la créativité fondée sur la culture dans l'éducation
- Promouvoir le renforcement des capacités au sein des secteurs européens de la culture et de la création, y compris les organisations au niveau local et les micro-organisations, pour leur permettre d'être actifs au niveau international
- Contribuer à la stratégie globale de l'Union pour les relations internationales par la culture.

Activités soutenues

Actions	Activités
Horizontales	• projets de coopération • création de réseaux transnationaux d'organisations des secteurs de la culture et de la création • création de plateformes culturelles et créatives paneuropéennes • soutien à la mobilité des artistes et des opérateurs • coopération, élaboration et mise en œuvre de politiques dans le domaine de la culture
Sectorielles	• soutien au secteur de la musique • soutien au secteur du livre et de l'édition • soutien aux secteurs de l'architecture et du patrimoine culturel • soutien à d'autres secteurs : design, mode, tourisme culturel
Spéciales	• capitales européennes de la culture • label du patrimoine européen • prix culturels de l'UE • Journées européennes du patrimoine

Bénéficiaires

Autorités régionales et locales, entreprises, centres de formation, fédérations, syndicats, ONG de développement, associations.

Liens utiles

➤ Pour plus d'informations : <http://www.relais-culture-europe.eu/>





**Budget total
2021-2027 :**

1,48 milliards €

Volet MEDIA

Ce volet est destiné spécifiquement à l'audiovisuel.

Objectifs

- Encourager le talent, les compétences et les aptitudes et stimuler la coopération, la mobilité et l'innovation transfrontalières dans la création et la production d'œuvres audiovisuelles européennes, encourageant ainsi la collaboration entre les États membres dotés de capacités audiovisuelles différentes
- Améliorer la circulation, la promotion, la distribution en ligne et la distribution cinématographique des œuvres audiovisuelles européennes au sein de l'Union et au niveau international, dans le nouvel environnement numérique, y compris au moyen de modèles commerciaux innovants
- Promouvoir les œuvres audiovisuelles européennes, y compris les œuvres patrimoniales, et soutenir l'intérêt et l'élargissement de publics de tous âges, en particulier des jeunes, dans toute l'Europe et au-delà.

Activités soutenues

- Développement, distribution et promotion de films, de programmes de télévision et de jeux vidéo européens.
- Coopération transfrontalière.
- Formation qualitative pour les producteurs, réalisateurs et scénaristes.
- Transformation numérique de l'industrie audiovisuelle.
- Soutien aux festivals de cinéma paneuropéens.
- Soutien à la recherche de nouveaux publics.
- Contribution à la parité hommes-femmes dans le secteur de l'audiovisuel.

Bénéficiaires

Autorités régionales et locales, entreprises, centres de formation, fédérations, syndicats, ONG de développement, associations.

Liens utiles

➤ Pour plus d'informations : <http://www.relais-culture-europe.eu/>



**Budget total
2021-2027 :**

0,22 milliards €

Volet trans-sectoriel

Objectifs

- Soutenir la coopération dans le cadre des actions transnationales transsectorielles, y compris la coopération relative à la promotion du rôle de la culture pour l'inclusion sociale et la coopération en matière de liberté artistique, promouvoir la visibilité du programme et soutenir la transférabilité des résultats du programme
- Encourager les approches innovantes envers la création, la distribution et la promotion de contenus, ainsi que l'accès à ceux-ci, à travers les secteurs de la culture et de la création et d'autres secteurs, notamment en tenant compte du passage au numérique, couvrant les dimensions commerciales et non commerciales
- Promouvoir les activités transsectorielles visant à s'adapter aux changements structurels et technologiques rencontrés par le secteur des médias, en ce compris favoriser un environnement médiatique libre, diversifié et pluraliste, un journalisme de qualité et l'éducation aux médias, y compris dans un contexte numérique
- Soutenir la mise en place de bureaux du programme dans les pays participants et les activités de ces bureaux, et stimuler la coopération transfrontalière et l'échange de bonnes pratiques dans les secteurs de la culture et de la création

Activités soutenues

Activités	Description
Coopération et sensibilisation	• Echanges transnationaux de savoir-faire, mise en réseau entre les organisations et les responsables politiques • Soutien aux actions de coopération transfrontalières en matière de politiques à mener • Sensibilisation culturelle des citoyens
Laboratoires d'innovation créative	• Soutien à de nouvelles formes de création intersectorielle faisant appel aux nouvelles technologies • Promotion de stratégies pour faciliter la diffusion, la promotion et la monétisation de la culture et de la créativité
Bureaux du programme	• Promotion du programme au niveau national et fourniture d'informations sur les divers types d'appuis financiers disponibles dans le cadre de la politique de l'Union • Encouragement de la coopération transfrontière entre les professionnels, les institutions, les plateformes et les réseaux dans et entre les secteurs et les domaines d'action couverts par le programme • Soutien à la Commission européenne pour la communication et la diffusion adéquates des résultats du programme auprès des citoyens
Activités transversales à l'appui du secteur des médias d'information	• Réponse aux défis du secteur des médias • Soutien de normes élevées de production médiatique • Promotion de l'éducation aux médias menant à un esprit critique

Bénéficiaires

Autorités régionales et locales, entreprises, centres de formation, fédérations, syndicats, ONG de développement, associations.



**Budget total
2021-2027 :**

7,59 milliards €

Europe Numérique

Le programme Europe Numérique a été créé pour accompagner la transformation numérique de l'économie et de la société européennes, renforcer le leadership international de l'UE en matière de numérique et assurer que tous les acteurs européens en bénéficient.

Objectifs généraux

- Soutenir et accélérer la transformation numérique de l'économie, de l'industrie et de la société européennes, afin de faire profiter les citoyens, les administrations publiques et les entreprises dans toute l'Union des avantages qu'elle offre
- Renforcer la compétitivité de l'Europe dans l'économie numérique mondiale tout en contribuant à réduire la fracture numérique dans toute l'Union
- Renforcer l'autonomie stratégique de l'Union, au moyen d'un soutien global, trans-sectoriel et transfrontière et une contribution renforcée de l'Union
- Renforcer et promouvoir les capacités de l'Europe dans des domaines clés des technologies numériques par un déploiement à grande échelle
- Elargir dans le secteur privé et dans les domaines d'intérêt public la diffusion et l'adoption des technologies numériques clés de l'Europe, en promouvant la transformation numérique et l'accès aux technologies numériques.

Objectifs spécifiques

Soutenir les domaines suivants :

- calcul à haute performance ;
- intelligence artificielle ;
- cyber sécurité et confiance ;
- compétences numériques avancées ;
- déploiement, meilleure utilisation des capacités numériques et interopérabilité.

Activités soutenues

- Développer et coordonner une infrastructure intégrée de calcul à haute performance
- Développer des technologies de sécurité, de partage et de protection des données
- Développer et renforcer les capacités et connaissances en matière d'intelligence artificielle dans l'Union
- Promouvoir le développement et l'acquisition d'équipements de cyber sécurité afin d'atteindre un niveau commun élevé de cyber sécurité à l'échelon européen
- Favoriser les formations de qualité dans le domaine des compétences numériques avancées
- Offrir au secteur public et aux entreprises de l'Union un accès aisé au numérique
- Etablir et renforcer les pôles européens d'innovation numérique et leur réseau

Pays éligibles

Pays membres de l'UE, Liechtenstein, Norvège, Islande, pays en voie d'adhésion, pays candidats et candidats potentiels, pays couverts par la politique européenne de voisinage, certains pays tiers

Bénéficiaires

Toute entité juridique établie dans un des pays éligibles.

Modalités

Les appels à projets Europe Numérique sont publiés tous les ans sur le Portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne.



Liens utiles

- > Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0694>
- > Europe Numérique sur le portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/digital>
- > Site du programme : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/activities/digital-programme>

Bon à savoir !

- Europe Numérique cofinance la mise en place d'un réseau de « pôles d'innovation numérique » (DIH – *Digital Innovation Hubs*). Répartis dans toutes les régions européennes, ils permettront aux PME européennes de : bénéficier pleinement des innovations numériques pour développer leurs produits ; améliorer leurs procédés ; adapter leurs modèles économiques à la transition numérique.
- Europe Numérique cofinancera également de nouveaux programmes de formation sur les compétences avancées en matière de numérique.



EU4Health

**Budget total
2021-2027 :**

5,1 milliards €

Créé suite à l'émergence de la pandémie de COVID-19, le programme EU4Health (« L'UE pour la santé ») est le plus vaste programme européen jamais lancé en matière de santé publique depuis le lancement du 1^{er} programme Santé de l'UE en 2003.

Objectifs généraux

- Améliorer et favoriser la santé dans l'Union afin de réduire le fardeau que représentent les maladies transmissibles et non transmissibles, en soutenant la promotion de la santé et la prévention des maladies, en réduisant les inégalités en matière de santé, en promouvant des modes de vie sains et en renforçant l'accès aux soins de santé
- Protéger les personnes dans l'Union contre les menaces transfrontières graves sur la santé et renforcer la réactivité des systèmes de santé ainsi que la coordination entre les États membres pour faire face à ces menaces transfrontières graves sur la santé
- Améliorer la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable, dans l'Union, des médicaments et des dispositifs médicaux ainsi que des produits nécessaires en cas de crise, et soutenir l'innovation concernant ces produits
- Renforcer les systèmes de santé en améliorant leur résilience et l'efficacité des ressources, en particulier par les moyens suivants :
 - en favorisant les travaux intégrés et coordonnés entre États membres;
 - en promouvant la mise en place des meilleures pratiques et en promouvant le partage de données
 - en renforçant le personnel de santé
 - en s'attaquant aux répercussions des défis démographiques
 - en faisant progresser la transformation numérique

Objectifs spécifiques

- Soutenir les actions de prévention des maladies, de promotion de la santé et d'intervention sur les déterminants de la santé
- Renforcer les capacités de l'Union en matière de prévention, de préparation et de réaction rapide face aux menaces transfrontières graves sur la santé et améliorer la gestion des crises sanitaires, en particulier grâce à la coordination, à la fourniture et au déploiement de moyens sanitaires d'urgence, soutenir la collecte de données, l'échange d'informations, la surveillance, la coordination des tests volontaires de résistance des systèmes nationaux de soins de santé et l'élaboration de normes en matière de soins de santé de qualité au niveau national
- Soutenir les actions visant à renforcer la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable des médicaments et des dispositifs médicaux ainsi que des produits nécessaires en cas de crise en encourageant une production et des chaînes d'approvisionnement durables ainsi que l'innovation dans l'Union, tout en promouvant l'usage prudent et efficace des médicaments
- Soutenir les actions complétant la constitution de stocks nationaux de produits essentiels en cas de crise au niveau de l'Union
- Etablir une structure et des ressources de formation pour une réserve de personnels médicaux, soignants et auxiliaires affectés volontairement par les États membres et prêts à être mobilisés face à une situation de crise sanitaire
- Renforcer l'utilisation et la réutilisation des données de santé pour la fourniture de soins de santé ainsi que la recherche et l'innovation, promouvoir l'adoption d'outils et de services numériques, ainsi que la transformation numérique des systèmes de soins de santé, y compris en soutenant la création d'un espace européen des données de santé
- Améliorer l'accès à des soins de santé et services de soins connexes de qualité, centrés sur le patient et axés sur les résultats, dans le but de parvenir à une couverture santé universelle



- Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle de la bonne application et, si nécessaire, la révision de la législation de l'Union en matière de santé, et soutenir la fourniture de données valables, fiables et comparables de haute qualité pour permettre une prise de décision fondée sur des éléments factuels et un suivi de ces décisions
- Soutenir les travaux intégrés entre les États membres, renforcer et développer la mise en réseau par l'intermédiaire de RER et d'autres réseaux transnationaux afin d'améliorer la couverture des patients et la réaction aux maladies transmissibles et non transmissibles complexes et à faible prévalence
- Soutenir les engagements mondiaux et les initiatives en matière de santé en renforçant l'appui de l'Union aux actions menées par les organisations internationales, en particulier les actions de l'OMS, et promouvoir la coopération avec les pays tiers

Activités soutenues

- Renforcer l'état de préparation de l'UE face aux grandes menaces transfrontalières sur la santé en garantissant des réserves de fournitures médicales, de personnels qualifiés et une surveillance accrue des défis émergents
- Intelligence artificielle
- Renforcer les systèmes de santé afin qu'ils puissent faire face à des épidémies ainsi qu'à des défis de long terme
- Veiller à ce que les médicaments et les dispositifs médicaux soient disponibles à des prix abordables
- Promouvoir l'innovation médicale et pharmaceutique ainsi que des méthodes de production plus écologiques

Pays éligibles

Pays membres de l'UE, Liechtenstein, Norvège, Islande, pays en voie d'adhésion, pays candidats et candidats potentiels, pays couverts par la politique européenne de voisinage, certains pays tiers

Bénéficiaires

Toute entité juridique établie dans un des pays éligibles

Modalités

Les appels à projets EU4Health sont publiés tous les ans sur le Portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne. Pour la plupart des actions, les porteurs de projet doivent s'organiser en consortium.

Liens utiles

- > Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0522>
- > EU4Health sur le portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/EU4H>
- > Site du programme : https://hadea.ec.europa.eu/programmes/4th-eu-health-programme_en

Point de Contact National

Ministère des Solidarités et de la Santé

Tim Morris

tim-morris.schmidt@sante.gouv.fr



**Budget total
2021-2027 :**

7,95 milliards €

Fonds Européen de Défense

Le Fonds Européen de la Défense (FED) a pour objectif d'encourager la coopération, améliorer l'interopérabilité des équipements militaires des Etats membres et renforcer l'autonomie stratégique de l'UE dans le domaine de la défense.

Objectifs généraux

- Renforcer la compétitivité, l'efficacité et la capacité d'innovation du socle technologique et industriel européen de la défense dans toute l'Union, qui contribue à l'autonomie stratégique et à la liberté d'action de l'Union ;
- Améliorer la souplesse de la chaîne d'approvisionnement et des chaînes de valeur de la défense, en élargissant la coopération transfrontière entre les entités juridiques et en favorisant une meilleure exploitation du potentiel industriel de l'innovation, de la recherche et du développement technologique à chaque étape du cycle de vie industriel des produits et des technologies se rapportant à la défense.

Objectifs spécifiques

- Soutenir la recherche collaborative afin de maximiser l'innovation et introduire de nouveaux produits et technologies de défense ;
- Soutenir le développement collaboratif de produits et de technologies en lien avec la défense pour une utilisation rationnelle des dépenses consacrées à la défense au sein de l'Union, réaliser des économies d'échelle, réduire les redondances et encourager l'adoption par le marché des produits et technologies européens et de réduire la fragmentation à travers l'Union des produits et des technologies se rapportant à la défense. Pour finir, le fonds conduira à une normalisation accrue des systèmes de défense et à une plus grande interopérabilité entre les capacités des États membres.

Activités soutenues

- Développer de nouveaux produits et technologies de défense ;
- Améliorer les produits et technologies existants ;
- Accroître l'interopérabilité et la résilience ;
- Réaliser des études de faisabilité pour de nouveaux produits, technologies, processus, services ou solutions ;
- Réaliser des essais, qualification et certification sur des produits, composant matériel ou immatériel ou une technologie de défense.

Pays éligibles

Etats membres de l'UE, Liechtenstein, Norvège, Islande.

Bénéficiaires

Toute entité juridique établie dans un des pays éligibles

Modalités

Les appels à projets du FED sont publiés tous les ans sur le Portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne.

Les propositions de projets doivent être réalisées par un consortium d'au moins trois entités juridiques éligibles établies dans au moins trois États membres ou pays associés différents.

Liens utiles

- Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0697>



- > FED sur le portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/edf>
- > Site du programme : https://ec.europa.eu/defence-industry-space/eu-defence-industry/european-defence-fund-edf_fr

Bon à savoir !

- Les financements du FED iront jusqu'à 20% des coûts pour le développement de prototypes, contre 80% pour les dépenses de tests et de certifications.



**Budget total
2020-2030 :**

10 milliards €

Fonds pour l'Innovation

Alimenté par la vente de crédits carbone sur le marché européen du carbone, le Fonds pour l'Innovation est un instrument-clé de financement pour la réalisation des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris ainsi que des objectifs de neutralité climatique de l'Union d'ici 2050 fixés par la Commission européenne. Il vise à faciliter la mise sur le marché de technologies innovantes propres.

Objectifs

- Soutenir des projets de démonstration portant sur des technologies, procédés ou produits hautement innovants qui sont suffisamment aboutis et offrent un potentiel important de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Proposer un soutien financier adapté aux besoins du marché et aux profils de risque des projets éligibles, tout en mobilisant des ressources publiques et privées supplémentaires

Activités soutenues

Ce fonds soutient des projets de démonstration innovants dans les domaines suivants :

- Les industries à forte intensité d'énergie ;
- Les énergies renouvelables (éolien offshore, hydrolien, éolien flottant, etc.) ;
- Le stockage d'énergie (hydrogène par exemple) ;
- L'utilisation, captage et stockage du carbone.

Pays éligibles

Pays membres de l'UE, Liechtenstein, Norvège, Islande

Bénéficiaires

Toute entité juridique établie dans un des pays éligibles.

Modalités

Le fonds octroi des aides sous la forme de subventions. Il pourra aussi alimenter des opérations financement mixte (recours à des prêts par exemple). Il cofinance à hauteur de 60% les projets sélectionnés (coûts de construction du projet et coûts opérationnels).

La réponse aux appels à projets du Fonds pour l'innovation se fait en deux étapes : une manifestation d'intérêt et une demande complète si le projet est retenu à l'issue de la première phase.

Liens utiles

- Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R0856>
- Fonds pour l'Innovation sur le portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/innovfund>
- Site du programme : https://ec.europa.eu/clima/policies/innovation-fund_en

Contact

MTES – Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Paul BONNETBLANC

paul.bonnetblanc@developpement-durable.gouv.fr



Bon à savoir !

- Le Fonds pour l'Innovation soutient des projets suffisamment matures en termes de développement technologique et de *business model*.
- Les « petits projets » (d'un budget inférieur à 7,5 millions €) bénéficient d'une procédure de candidature simplifiée en 1 étape, avec des appels à projets annuels dédiés.

**Budget total
2021-2027 :**

0,3 milliards €

Programme Justice

LE programme Justice vise à la création d'un espace européen de justice fondé sur les valeurs de l'Union.

Objectif général

Contribuer à la poursuite de la mise en place d'un espace européen de justice fondé sur l'état de droit, notamment l'indépendance et l'impartialité des magistrats, la reconnaissance mutuelle et la confiance mutuelle et sur la coopération judiciaire, consolidant ainsi la démocratie, l'état de droit et la protection des droits fondamentaux

Objectifs spécifiques

- Faciliter et appuyer la coopération judiciaire en matière civile et pénale, et promouvoir l'état de droit et l'indépendance et l'impartialité des magistrats, notamment en soutenant les efforts destinés à améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux et l'exécution effective des décisions
- Soutenir et promouvoir la formation judiciaire, en vue de favoriser une culture commune en matière juridique et judiciaire ainsi qu'une culture fondée sur l'état de droit, et soutenir et promouvoir la mise en œuvre cohérente et efficace des instruments juridiques de l'Union qui sont pertinents eu égard au programme
- Faciliter l'accès effectif et non discriminatoire à la justice pour tous et à des voies de recours efficaces, y compris par des moyens électroniques (justice en ligne), en contribuant à la mise en place de procédures civiles et pénales efficaces ainsi qu'en promouvant et en soutenant les droits de toutes les victimes de la criminalité et les droits procéduraux des suspects et des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales

Activités soutenues

- Sensibilisation aux politiques et au droit de l'Union auprès des professionnels du droit et des citoyens
- Echange d'informations entre les différents acteurs du droit pour un renforcement de la confiance mutuelle
- Analyse des obstacles au bon fonctionnement d'un espace européen de justice
- Amélioration et extension de la formation relative au droit de l'Union (droit matériel et procédural, utilisation des instruments de coopération judiciaire de l'UE, jurisprudence de la CJUE, langage juridique et droit comparé)
- Promotion des TIC pour l'amélioration des systèmes judiciaires et la facilitation de leur coopération
- Renforcement des réseaux judiciaires intra-européens visant à développer le droit de l'Union
- Soutien aux organisations de la société civile et aux acteurs sans but lucratif actifs dans les domaines visés par le programme

Pays éligibles

Les 27 Etats membres de l'UE et les pays tiers associés au programme.

Bénéficiaires

Les entités juridiques établies dans un des pays éligibles ainsi que toute entité juridique suivant le droit de l'Union ou toute organisation internationale.

Modalités

Les appels à projets du programme Justice sont publiés tous les ans sur le Portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne.

Liens utiles

➤ Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32021R0693>



- > Le programme Justice sur le portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/just2027>

**Budget total
2021-2027 :**

1,56 milliards €

Citoyens, égalité, droits et valeurs

Le programme Citoyens, égalité, droits et valeurs (CERV) apporte un soutien financier à un vaste éventail d'actions autour des thématiques liés à la citoyenneté européenne et aux valeurs de l'UE et s'adresse à une grande variété d'acteurs, dans les collectivités locales.

Objectif général

Protéger et de promouvoir les droits et les valeurs consacrés par les traités, la Charte et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme en vigueur, notamment en appuyant les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes actives aux niveaux local, régional, national et transnational, et en encourageant la participation des citoyens et la participation démocratique, afin de soutenir et de développer davantage des sociétés ouvertes, fondées sur les droits, démocratiques, égalitaires et inclusives qui sont basées sur l'état de droit.

Objectifs spécifiques

- protéger et promouvoir les valeurs de l'Union (volet "Valeurs de l'Union");
- promouvoir les droits, la non-discrimination et l'égalité, y compris l'égalité de genre, et faire progresser l'intégration des questions d'égalité de genre et de non-discrimination (volet "Égalité, droits et égalité de genre");
- promouvoir l'engagement et la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union ainsi que les échanges entre les citoyens des différents États membres, et sensibiliser à leur histoire européenne commune (volet "Engagement et participation des citoyens");
- lutter contre la violence, y compris la violence sexiste (volet "Daphné").

Activités soutenues

Volets	Activités
Volet « Valeurs de l'Union »	• Protéger, promouvoir et sensibiliser aux droits grâce à un soutien financier aux organisations de la société civile (niveaux local, régional et transnational)
Volet « Égalité, droits et égalité des sexes »	• Promouvoir l'égalité et prévenir et combattre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle • Promouvoir la pleine jouissance par les femmes de leurs droits, l'égalité des sexes, (équilibre entre vie professionnelle et vie privée, autonomisation des femmes, intégration de la dimension de genre) • Promouvoir la non-discrimination et son intégration • Lutter contre le racisme, la xénophobie et toutes les formes d'intolérance • Protéger et promouvoir les droits de l'enfant • Protéger et promouvoir les droits des personnes handicapées • Protéger et promouvoir les droits de la citoyenneté européenne et le droit à la protection des données à caractère personnel



Volets	Activités
Volet « Engagement et participation des citoyens »	• Soutenir des projets visant à commémorer les événements de l'histoire moderne de l'Europe et à sensibiliser les citoyens européens à leur histoire, leur culture, leur patrimoine culturel et leurs valeurs communs • Promouvoir la participation et la contribution des citoyens et associations représentatives à la vie démocratique et civique de l'Union • Promouvoir les échanges entre citoyens de différents pays (jumelages de villes et de réseaux de villes)
Volet « Daphné »	• Prévenir et combattre à tous les niveaux toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles ainsi que la violence domestique • Prévenir et combattre toutes les formes de violence contre les enfants, les jeunes et d'autres groupes à risque (personnes LGBTQI, personnes handicapées) • Soutenir et protéger toutes les victimes directes et indirectes de violence

Pays éligibles

Les 27 Etats membres ainsi que les pays tiers associés au programme.

Bénéficiaires

Les entités juridiques établies dans un pays éligible et toute entité juridique respectant le droit de l'Union ou toute organisation internationale.

Modalités

Les appels à projets du programme CERV sont publiés en plusieurs vagues annuels sur le Portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne.

Liens utiles

- Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0692>
- CERV sur le portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/cerv>

Point de Contact National

CIDEM – Association Civisme et Démocratie

Christine MARETHEU

maretheu@cidem.org

Tel : 01 80 05 27 41



Budget total
2021-2027 :

0,67 milliards €

Volet « Emploi et Innovation sociale » du Fonds Social Européen +

Le Fonds Social Européen + (FSE+) vise la mise en place d'une « Europe sociale », qui permettra d'atteindre une cohésion économique, sociale et territoriale. Le FSE+ est composé de deux volets :

- le premier volet est mis en œuvre en gestion partagé ;
- le second volet « Emploi et Innovation sociale » (EaSI) est mis en œuvre directement par la Commission européenne.

Ce second volet soutient l'emploi, la politique sociale et la mobilité des travailleurs de l'UE. Il permet notamment de tester les idées de réforme sociale sur le terrain, puis de les évaluer, pour ensuite les étendre à l'ensemble de l'UE. Il doit également amener les Etats membres à s'approprier les objectifs de l'UE en termes d'emploi, d'affaires sociales et d'inclusion et à coordonner leurs actions au niveau national et européen

Objectifs généraux

- Aider les États membres à atteindre des niveaux d'emploi élevés, assurer une protection sociale équitable et disposer d'une main-d'œuvre qualifiée
- Soutenir les politiques des États membres visant à garantir l'égalité des chances, l'accès au marché du travail, à des conditions de travail équitables, à la protection et l'inclusion sociales et à un niveau élevé de protection de la santé humaine.

Objectifs spécifiques

- développer des connaissances analytiques comparatives de haute qualité afin de garantir que les politiques visant à atteindre les objectifs du FSE+ sont fondées sur des éléments concrets probants et sont en adéquation avec les besoins, les défis et les conditions locales
- faciliter un échange d'informations efficace et inclusif, l'apprentissage mutuel, l'examen par les pairs et le dialogue sur les politiques afin de fournir une assistance à la conception de mesures appropriées;
- soutenir l'expérimentation sociale et renforcer la capacité des parties prenantes aux niveaux national et local pour préparer, concevoir et mettre en œuvre, transférer ou élargir les innovations expérimentées en matière de politique sociale, en particulier en ce qui concerne l'extension de projets développés par des parties prenantes locales dans le domaine de l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers
- faciliter la mobilité géographique volontaire des travailleurs et accroître les possibilités d'emploi en mettant en place et en fournissant des services de soutien spécifiques aux employeurs et aux demandeurs d'emploi en vue du développement de marchés du travail européens intégrés, qu'il s'agisse de la préparation au recrutement ou de l'orientation consécutive au placement, pour pourvoir les emplois vacants dans certains secteurs, professions, pays, régions frontalières ou groupes spécifiques, tels que les personnes en situation de vulnérabilité
- soutenir le développement de l'écosystème du marché autour de la mise à disposition de microfinancements aux microentreprises, en particulier celles créées par des personnes en situation de vulnérabilité ou qui emploient de telles personnes, lors des phases de démarrage et de développement
- soutenir la mise en réseau à l'échelle de l'Union et le dialogue avec et entre parties prenantes concernées ainsi que contribuer au renforcement de la capacité institutionnelle des parties prenantes concernées, y compris les services publics de l'emploi, les institutions publiques de sécurité sociale et d'assurance maladie, la société civile, les institutions de microfinancement et les institutions accordant des financements aux entreprises sociales et à l'économie sociale



- soutenir le développement des entreprises sociales et l'émergence d'un marché de l'investissement social, en facilitant les interactions entre les secteurs public et privé et la participation des fondations et des acteurs philanthropiques à ce marché;
- donner des conseils sur le développement des infrastructures sociales nécessaires à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux;
- soutenir la coopération transnationale afin d'accélérer le transfert de solutions innovantes et de faciliter leur extension
- soutenir l'application des normes sociales et de travail internationales pertinentes dans le contexte de la mise à profit de la mondialisation ainsi que la dimension extérieure des politiques de l'Union

Activités soutenues

- les activités d'analyse :
 - enquêtes, études, données statistiques, méthodes, classifications, microsimulations, indicateurs et soutiens pour les observatoires à l'échelon européen et évaluations comparatives
 - expérimentation sociale évaluant les innovations sociales;
 - suivi et l'évaluation de la transposition et de l'application du droit de l'Union
- la mise en œuvre de politiques
 - les partenariats transfrontaliers, en particulier entre les services publics de l'emploi, les partenaires sociaux et la société civile, et les services de soutien dans les régions transfrontalières
 - un programme ciblé de mobilité de la main-d'œuvre à l'échelon de l'Union visant à pourvoir les emplois vacants là où des pénuries ont été constatées sur le marché du travail
 - le soutien en faveur des institutions de microfinancement et des institutions accordant des financements aux entreprises sociales, y compris par des opérations de mixage telles que le partage des risques asymétrique ou par la réduction des coûts de transaction, ainsi que le soutien en faveur du développement des infrastructures sociales et des compétences
 - le soutien en faveur de la coopération et des partenariats transnationaux en vue de transférer et d'étendre des solutions innovantes
- le renforcement des capacités, notamment:
 - des réseaux créés à l'échelle de l'Union
 - des points de contact nationaux fournissant des conseils, des informations et une assistance en rapport avec la mise en œuvre du volet EaSI
 - des administrations, des institutions de sécurité sociale et des services de l'emploi chargés de promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre, des institutions de microfinancement et des institutions accordant des financements aux entreprises sociales ou à d'autres acteurs de l'investissement social, ainsi que la mise en réseau
 - des parties prenantes, y compris des partenaires sociaux et des organisations de la société civile, en vue de la coopération transnationale
- les activités de communication et de diffusion,

Pays éligibles

Les entités juridiques situées dans les Etats membres de l'UE, les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et les candidats potentiels, Liechtenstein, Norvège, Islande et les pays relevant de la politique de voisinage ainsi que certains pays tiers.

Liens utiles

- Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R1057>



- > Le Volet EaSI du FSE+ sur le portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/esf>
- > Site du programme : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1081&langId=en>



**Budget total
2021-2027 :**

95,5 milliards €

Horizon Europe

Horizon Europe est le programme européen de financement de la recherche et de l'innovation.

Objectifs généraux

- Générer un impact scientifique, technologique, économique et sociétal dans la recherche et l'innovation, afin de renforcer les bases scientifique et technologique de l'Union et de favoriser sa compétitivité ;
- Contribuer à la réalisation des objectifs et des politiques de l'Union ;
- Contribuer à répondre aux objectifs de développement durable et de l'accord de Paris ;
- Renforcer l'espace européen de la recherche.

Objectifs spécifiques

- Développer, promouvoir et favoriser l'excellence scientifique,
- Attirer des talents à tous les niveaux et contribuer à la pleine participation du réservoir de talents de l'Union aux actions soutenues au titre du programme ;
- Produire des connaissances, renforcer l'impact de la recherche et de l'innovation sur l'élaboration, le soutien et la mise en œuvre des politiques de l'UE ;
- Promouvoir toutes les formes d'innovation ;
- Optimiser le fonctionnement du programme pour renforcer l'Espace Européen de la Recherche.

Activités soutenues

Activités	Nature de l'activité	Cofinancement
Action de recherche et d'innovation	Projet collaboratif (au moins 3 partenaires situés dans 3 pays différents) couvrant la recherche fondamentale appliquée et le développement technologique	100%
Action d'innovation	Projet collaboratif (au moins 3 partenaires situés dans 3 pays différents) centré sur le prototypage et les activités de test et de démonstration	100% (acteurs publics ou <i>non-profit</i>) / 60%-70% (pour les acteurs privés)
Conseil Européen de l'Innovation / European Innovation Council (EIC)	Accompagnement pour l'émergence et la mise en place d'une innovation sur le marché, notamment pour l'expansion d'entreprises	Combinaison de fonds type subvention (500 000 € - 2,5 millions €) et de fonds privés
Action de coordination et de soutien	Contribution à la réalisation d'un programme hors activités de recherche et innovation : normalisation, diffusion des résultats, sensibilisation, communication, mises en réseau, dialogues sur les politiques, etc.	100%
Conseil Européen de la Recherche / Actions Marie Skłodowska-Curie	Attribution de bourses individuelles à des chercheurs européens et mise en place d'instruments financiers pour la recherche et l'innovation et récompenses	NA



Pays éligibles

Les Etats membres de l'UE, Liechtenstein, Norvège, Islande, les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et les candidats potentiels, les pays couverts par la politique européenne de voisinage, les pays tiers et territoires répondant à certains critères.

Bénéficiaires

Toute entité juridique établie dans un pays éligible.

Modalités

Les appels à projets Horizon sont publiés = en plusieurs vagues annuels sur le Portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne.

Liens utiles

- > Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0695>
- > Horizon Europe sur le portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/horizon>
- > Site du programme : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/> et https://ec.europa.eu/info/horizon-europe_en

Contact

Les Points de contact nationaux (PCN) Horizon Europe après du Ministère de la Recherche : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/les-points-de-contact-nationaux-24230>

Bon à savoir !

- Horizon Europe soutient des projets depuis l'idée de recherche initiale jusqu'à la mise sur le marché d'un nouveau produit/procédé.
- Horizon Europe soutient principalement des projets transnationaux portés par au moins 3 partenaires issus de 3 pays différents. Le programme financera également des porteurs de projets individuels à travers des bourses ou le Conseil Européen de l'Innovation par exemple.



**Budget total
2021-2027 :**

25 milliards €

Pilier 1 : Excellence scientifique

Objectifs

- Soutenir les meilleures idées et développer les talents ;
- Offrir aux chercheurs l'accès aux meilleures infrastructures de recherche européennes et rendre l'Europe attrayante pour les meilleurs chercheurs du monde ;
- Soutenir la mobilité internationale des chercheurs et le développement de leur carrière.

Activités soutenues

- **Le Conseil Européen de la recherche/ERC – *European Research Council*** : soutient des chercheurs individuels, sans critère de nationalité, qui mettent en œuvre un projet de recherche en Europe.
- **Actions Marie Skłodowska-Curie** : ces actions valorisent les carrières des chercheurs et développent les ressources humaines en encourageant la mobilité internationale. Elles sont ouvertes à tous, sans distinction de nationalité et pour tout domaine de recherche. La mobilité est un critère obligatoire.
- **Infrastructures de recherches** : ce programme facilite l'accès aux infrastructures de recherche aux chercheurs du monde entier.

Bon à savoir !

- Pour les projets de l'ERC et les Actions Marie Skłodowska-Curie, il n'est pas nécessaire de monter un consortium européen.
- Le soutien de l'ERC et des Actions Marie Skłodowska-Curie est versé sous forme de bourses.



**Budget total
2021-2027 :**

54 milliards €

Pilier 2 : Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne

Objectifs

- Améliorer l'appropriation des résultats des projets de la recherche et de l'innovation par les décideurs et les citoyens européens ;
- Soutenir l'innovation dans l'industrie et la société pour répondre aux grands défis mondiaux ;
- Favoriser une coopération interdisciplinaire, intersectorielle, et internationale.

Pôles thématiques

Ce pilier a pour objectif de soutenir des projets collaboratifs impliquant au moins trois partenaires situés dans trois pays différents dans les 6 grands « clusters » thématiques suivants :

- **Cluster 1/ « Santé »** : contribuer au développement d'innovations permettant l'amélioration et la protection de la santé des citoyens ;
- **Cluster 2/ « Culture, créativité et sociétés inclusives »** : conforter les valeurs démocratiques européennes et promouvoir les transformations socio-économiques pour l'inclusion et la croissance, tout en luttant contre les menaces persistantes pesant sur la sécurité et les catastrophes d'origine naturelle ou humaine ;
- **Cluster 3/ « Sécurité civile pour la société »** : relever les défis que représentent les menaces pesant sur notre sécurité et les catastrophes d'origine naturelle ou humaine ;
- **Cluster 4/ « Numérique, industrie et espace »** : renforcer la place de l'Europe dans des secteurs clé de transformation numérique et dans le domaine spatial ;
- **Cluster 5/ « Climat, énergie et mobilité »** : combattre le changement climatique par le développement d'énergies et de transports plus respectueux de l'environnement ;
- **Cluster 6/ « Alimentation, bioéconomie ressources naturelles, agriculture et environnement »** : protéger l'environnement, restaurer, gérer et utiliser durablement les ressources biologiques et naturelles terrestres et marine, garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous et la transition vers une économie à faible intensité de carbone et circulaire, ainsi qu'une bioéconomie durable.

Bon à savoir !

- La sélection des bénéficiaires se fait selon trois critères principaux : l'excellence, l'impact du projet ainsi que la qualité et l'efficacité de sa mise en œuvre.

- Ces pôles thématiques sont complétés par 9 « partenariats public-privés européens » spécialisés qui lancent leurs propres appels à projets sur des thématiques spécifiques.

- Ils sont aussi complétés par 5 grandes « Missions » visant à faire travailler ensemble scientifiques et citoyens sur de grands sujets de société :

1) Cancer

2) Santé des sols

3) Villes climatiquement neutres

4) Adaptation aux effets du changement climatique

5) Des mers et des océans sains



Budget total
2021-2027 :

13,4 milliards €

Pilier 3 : Innovation Ouverte

Objectifs

- Renforcer la capacité d'innovation des écosystèmes et de leurs acteurs (entreprises, acteurs de la recherche, collectivités) ;
- Soutenir l'émergence et la croissance de start-ups et de PME innovantes, en particulier dans le domaine de la deeptech.

Activités soutenues

- **le Conseil européen de l'innovation/European Innovation Council (EIC)** : promotion de l'innovation radicale en vue de développer de nouveaux marchés pour de nouveaux produits/services ;
 - Éclaireur : soutien au développement d'un concept très innovant avec un potentiel de marché
 - Accélérateur : aide à la croissance des start-up/PME/ETI
 - Prix : valorisation de projets reconnus comme particulièrement dans leur domaine
- **les écosystèmes européens d'innovation** : facilitation des connexions entre les acteurs régionaux/nationaux de l'innovation de différents pays ;
 - Forum EIC
 - Programmes conjoints
- **l'Institut Européen d'Innovation et de Technologie/European Institute of Innovation & Technology (EIT)** : établissement créé en 2008 pour renforcer la capacité européenne d'innovation.
 - Communautés de la connaissance et de l'innovation/Knowledge and Innovation Communities (KIC) : soutien à la coopération entre financeurs de l'innovation, nationaux ou régionaux

Liens utiles

> Site de l'EIC: https://eic.ec.europa.eu/index_en

Bon à savoir !

- Les projets soutenus par l'EIC peuvent être portés par une seule structure (laboratoires, entreprises). Il n'est pas nécessaire de trouver des partenaires européens.
- Les appels à projets de l'Accélérateur de l'EIC sont ouverts en continu. Il est possible de déposer des projets à tout moment.



Eurostars 3

Eurostars 3 est un programme intergouvernemental développé en collaboration avec la Commission européenne dans le cadre d'Horizon Europe. Son objectif principal est de soutenir les PME à forte intensité de recherche et d'innovation, orientées « Marché » et à fort potentiel de croissance, dans le cadre de projets collaboratifs transnationaux.

Objectifs

Ce programme a pour objectif de soutenir les PME à forte intensité de recherche et d'innovation et d'encourager leur croissance et leur développement international à travers la réalisation de projets collaboratifs européens de taille moyenne et orientés vers une mise sur le marché rapide.

Activités soutenues

- Etudes de marché et études de faisabilité ;
- Expérimentation ;
- Management du projet et frais associés ;
- Développement de produits, procédés nouveaux ou améliorés ;
- Réalisation et mise au point de prototypes, maquettes, préséries ;
- Installations pilotes ou démonstrations.

Modalités

- Le projet doit être porté par au moins deux participants indépendants issus de pays différents ;
- Le consortium doit être équilibré (aucun partenaire ne peut porter plus de 75% du coût total du projet) ;
- La durée maximale du projet est de 3 ans ;
- Le lancement sur le marché se fait dans les deux ans qui suivent la fin du projet.

Pays éligibles

Autriche, Belgique, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Slovaquie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni et Corée du Sud

Bénéficiaires

PME innovantes actives en matière de R&D à fort potentiel de croissance

Calendrier

Deux appels à propositions sont publiés chaque année.

Liens utiles

> Site du programme : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/soutien-a-linnovation/eurostars-3>

Bon à savoir !

- Les PME éligibles investissent au moins 10% de leur chiffre d'affaires ou des emplois dans la R&D.
- Le programme suit une approche « bottom-up », les projets peuvent être déposés dans tous les domaines mais doivent présenter une orientation très claire vers le marché.
- Les règles de cofinancement varient d'un Etat à l'autre. En France, c'est Bpifrance qui fixe les modalités de financement et les montants alloués aux lauréats.



Budget total
2021-2027 :

3,3 milliards €

Aspects transversaux

En plus des trois priorités d'Horizon Europe, des activités seront également soutenues dans le cadre d'un programme transversal intitulé « Renforcer l'Espace Européen de Recherche » qui a pour but de faciliter la participation d'un maximum de structures à Horizon Europe.

Objectifs

- Partager l'excellence scientifique au sein de l'UE ;
- Contribuer à la mise en œuvre de l'Espace européen de la recherche en encourageant la mobilité des chercheurs et en renforçant les capacités des Etats « peu performants » et les régions ultra périphériques ;
- Réformer et consolider le système européen de recherche et d'innovation.

Activités soutenues

- « **Teaming** » : former des équipes constituées d'institutions de recherche situées dans des Etats « performants » et des institutions de recherche situées dans des Etats moins performants en matière de recherche, développement et innovation afin créer des centres d'excellence dans les Etats les moins performants ;
- « **Twinning** » : instituer des partenariats entre instituts de recherche situés dans des Etats performants et dans des Etats peu performants afin de renforcer un domaine défini de recherche ;
- **European Research Area (ERA) chairs** : attirer des chercheurs de renom dans des établissements situés dans des régions peu performantes en matière de RDI.

Bon à savoir !

- Les Etats et régions bénéficiaires de ce pilier sont principalement les pays d'Europe centrale et occidentale, Malte, Chypre et les Régions Ultrapériphériques (RUP).



I3/Investissements interrégionaux d'innovation

Budget total
2021-2027 :

570 millions €

Objectifs

- Renforcer la capacité d'innovation des écosystèmes et de leurs acteurs (entreprises, acteurs de la recherche, collectivités) ;
- Soutenir le développement et le renforcement de chaînes de valeur critiques pour l'industrie européenne, en particulier en vue dans une dynamique de double transition verte et numérique.

Activités soutenues

- **I3 – Volet 1 « Projets interrégionaux d'innovation »** : cofinancement de portefeuilles de projets d'innovation proches de la phase de commercialisation et qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pour dépasser les dernières barrières réglementaires et financières en vue de déployer pleinement leurs produits/solutions innovantes sur le marché européen
 - Projets portés par un consortium composé de minimum 5 entités situées dans 5 régions de 3 pays différents
- **I3 – Volet 2a « Développement de chaînes de valeur dans les régions moins développées »** : soutien au développement de chaînes de valeur basées majoritairement sur des investissements directs étrangers dans les « régions moins développées » ou les régions « en transition »
 - Projets portés par un consortium composé de minimum 3 entités situées dans 3 régions de 2 pays différents

Liens utiles

- Page I3 sur le site de l'Agence exécutive européenne pour l'innovation et les PME : https://eisma.ec.europa.eu/programmes/interregional-innovation-investments-i3-instrument_en

Bon à savoir !

- Les projets I3 devront être étroitement liés avec les « partenariats S3 » européens existants qui regroupent des régions européennes ayant des priorités communes dans leurs stratégies de spécialisation intelligentes (S3) respectives.
- Le taux de cofinancement des projets I3 varie entre 100% pour les acteurs non lucratifs et 70% pour les acteurs à but lucratif.
- Les projets I3 reposent sur la coopération entre régions plus développées et régions moins développées de l'UE en vue de réduire le décalage de capacités d'innovation entre les différentes régions européennes.



**Budget total
2021-2027 :**

5,4 milliards €

LIFE

Le programme européen pour l'environnement et le climat

L'objectif de ce programme est de permettre une meilleure mise en œuvre de la politique de l'Union européenne en matière d'environnement et de climat en permettant la transition vers une économie circulaire efficace dans l'utilisation des ressources, à faible intensité de carbone et résiliente aux effets du changement climatique, ainsi que la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la biodiversité conformément à l'Accord de Paris. Il se divise en deux domaines : « environnement » et « action pour le climat ».

Objectifs généraux

- Contribuer à la transition vers une économie durable, circulaire, économe en énergie, fondée sur les énergies renouvelables ;
- Protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement ;
- Arrêter et inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité et de dégradation des écosystèmes (notamment via la mise en œuvre du réseau Natura 2000).

Objectifs spécifiques

- Mettre au point, démontrer et promouvoir des approches innovantes pour atteindre les objectifs de la législation et de la politique de l'Union en matière d'environnement ;
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de la politique de l'Union en matière d'environnement ;
- Favoriser le déploiement à grande échelle de solutions efficaces pour mettre en œuvre la politique de l'Union en matière d'environnement.

Activités soutenues

- **Les projets d'actions standards (SAP) :** les projets qui poursuivent les objectifs spécifiques du programme :
 - développer, démontrer et promouvoir des techniques, méthodes et approches innovantes
 - contribuer à la base de connaissances et à l'application des meilleures pratiques
 - soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'application de la législation et de la politique de l'UE, notamment en améliorant la gouvernance à tous les niveaux, en particulier en renforçant les capacités des acteurs publics et privés et la participation de la société civile
- **Les projets d'actions stratégiques pour la nature (SNAP) :** projets qui soutiennent la mise en œuvre des objectifs européens de protection de la nature et de préservation de la biodiversité via des programmes d'action cohérents dans les États membres afin d'intégrer ces objectifs et priorités dans les politiques et financements.
- **Les projets stratégiques intégrés (SIP) :** projets qui mettent en œuvre, au niveau régional, multirégional, national ou transnational des stratégies ou plans d'actions environnementaux et/ou climatiques développés par les autorités d'un État membre - et requis par des législations, politiques environnementales, climatiques ou énergétiques de l'UE. Ces projets doivent s'assurer que les parties prenantes sont associées et promeuvent la coordination et la mobilisation d'au moins une autre source de financement de l'UE, nationale ou privée.
- **Les projets d'assistance technique :** les projets qui soutiennent le développement de capacités pour faciliter une participation effective au programme LIFE ;
- **Autres actions :** projets transnationaux sur l'efficacité énergétique relevant du sous-programme « Transition vers une énergie propre », qui doivent être portés par minimum 3 partenaires situés dans 3 pays différents (sauf exception)



Pays éligibles

Les Etats membres de l'UE, les pays membres de l'AELE, les pays candidats, les candidats potentiels et les pays en voie d'adhésion, les pays de la Politique européenne de voisinage et les pays membres de l'Agence européenne pour l'environnement

Bénéficiaires

Toute entité légale, publique ou privée.

Calendrier

Des appels à propositions sont publiés chaque année sur le Portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne.

Liens utiles

- Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0783>
- Site du programme : https://cinea.ec.europa.eu/life_fr
- LIFE sur le portail « Financement et appels d'offres » de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/life2027>
- Pour plus d'informations : <https://www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life> 

Point de Contact National

MTES - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Bon à savoir !

- Les priorités thématiques du programme sont précisées dans des programmes de travail multi-annuels : un premier couvre la période 2021-2024, un second la période 2025-2027
- Le programme LIFE propose des subventions opérationnelles pour les ONG actives dans les domaines de la protection de l'environnement et l'action climatique au niveau national ou européen
- Hormis pour les projets du sous-programme « Transition vers l'énergie propre », LIFE n'appelle pas au montage de projets avec plusieurs partenaires établis dans différents Etats membres ; les projets LIFE doivent néanmoins pouvoir démontrer une plus-value européenne.



Environnement

Domaine du programme LIFE

Priorités

**Budget total
2021-2027 :**

3,4 milliards €

- **Sous-programme « Nature et biodiversité »**

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique et de la législation de l'Union dans le domaine de la biodiversité
- Soutenir le réseau Natura 2000

- **Sous-programme « Economie circulaire et qualité de la vie »**

Soutenir les aspects de la politique de l'Union en matière d'environnement, en particulier :

- la transition vers une économie circulaire ;
- la gestion saine et efficace des ressources environnementales telles que l'air, l'eau et le sol ; et
- la promotion d'une bonne gouvernance environnementale.

Activités soutenues

Type de projet	Domaine	Cofinancement
Projets d'actions standards (SAP)	Projets visant à améliorer l'état des espèces ou des habitats par la conservation ou la restauration. Projets visant à faciliter la transition vers une économie durable, circulaire, non toxique, économe en énergie et résiliente au changement climatique grâce au développement de solutions innovantes	60% (75 % pour les projets visant des espèces listées dans les directives OISEAUX ou HABITATS)
Projets stratégiques de protection de la nature (SNAP)	Projets visant la mise en œuvre de Plan d'action prioritaire (Natura 2000), Plan d'action national ou régional en faveur des pollinisateurs/Insectes, Plan national ou régional pour les réseaux d'infrastructures vertes, Plan national ou régional de verdissement urbain, Plan ou stratégie national ou régional de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	60%
Projets stratégiques intégrés (SIP)	Projets visant la mise en œuvre de Plan d'action national ou régional pour l'économie circulaire, Plan cadre régional ou national pour la gestion de l'eau, la gestion des déchets, la qualité de l'air, Plan cadre régional ou national pour la gestion des déchets, etc.	60%
Projets d'assistance technique	Soutien au développement de capacités pour faciliter une participation effective au programme LIFE (projets SNAP ou SIP)	60 %

Liens utiles

- Sous-programme « Nature et Biodiversité » : https://cinea.ec.europa.eu/life/nature-and-biodiversity_fr
- Sous-programme « Economie circulaire et qualité de vie » : https://cinea.ec.europa.eu/life/circular-economy-and-quality-life_fr



Action pour le climat

Domaine du programme LIFE

Budget total
2021-2027 :

1,9 milliards €

Priorités

- **Sous-programme « Atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique »**
 - Contribuer à la mise en œuvre de la législation de l'Union pour l'atténuation du changement climatique
 - Améliorer la base de connaissances dans ce domaine
 - Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'approches intégrées
 - Contribuer à l'élaboration et à la démonstration de technologies, systèmes, méthodes et instruments d'atténuation innovants susceptibles d'être reproduits, transférés ou intégrés
- **Sous-programme « Transition vers l'énergie propre »**
 - Contribuer à la mise en place d'un cadre favorable à la massification de l'efficacité énergétique
 - Faciliter le développement d'instruments financiers favorables à l'efficacité énergétique

Activités soutenues

Type de projet	Domaine	Cofinancement
Projets d'action standard (SAP)	Projets visant à concrétiser l'objectif 2050 d'une société résiliente au changement climatique et pleinement adaptée aux effets inévitables de ce dernier. Projets visant la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de l'UE pour 2030 d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990.	60%
Projets stratégiques intégrés (SIP)	Projets visant la mise en œuvre de : Plan national pour l'énergie et le climat ou en matière d'efficacité énergétique, Stratégie d'adaptation nationale ou régionale, Plan d'action urbain ou municipal de transition vers une société à faible émission de carbone et/ou résiliente au changement climatique, Stratégie, plan d'action ou feuille de route pour une économie à faible émission de carbone	60%
Projets d'assistance technique	Soutien au développement de capacités pour faciliter une participation effective au programme (projets SNAP ou SIP)	60 %
Autres actions	Projets transnationaux dans le domaine de l'efficacité énergétique. Ces projets doivent être portés par minimum 3 partenaires situés dans 3 pays différents (sauf exception).	95%

Liens utiles

- Sous-programme « Atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique » : https://cinea.ec.europa.eu/life/climate-change-mitigation-and-adaptation_fr
- Sous-programme « Transition vers l'énergie propre » : https://cinea.ec.europa.eu/life/clean-energy-transition_fr



Budget total
2021-2027 :

33,7 milliards €

Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe

Le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) contribue à l'amélioration des infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique. Il vise à développer des réseaux transeuropéens modernes et hautement performants et doit contribuer à atteindre les objectifs de l'UE en termes de développement durable et de production d'énergie renouvelable.

Objectifs généraux

Construire, développer, moderniser et achever les réseaux transeuropéens dans les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique et faciliter la coopération transfrontière dans le domaine des énergies renouvelables, en tenant compte des engagements de décarbonation à long terme et des objectifs que sont le renforcement de la compétitivité européenne, la croissance intelligente, durable et inclusive, la cohésion territoriale, sociale et économique, ainsi que l'intégration du marché intérieur et l'accès à ce dernier, en faisant surtout en sorte de faciliter les synergies entre les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique.

Objectifs spécifiques

Dans le secteur des transports

- Optimiser l'intégration et l'interconnexion des modes de transport ;
- Favoriser une mobilité intelligente, durable et sécurisée ;
- Encourager le recours aux carburants alternatifs décarbonés (hydrogène, électromobilité) ;
- Contribuer au développement des réseaux et infrastructures transeuropéennes ;
- Adapter les réseaux transeuropéens à un double usage civil et militaire (exigences techniques dimensions / capacités).

Dans le secteur de l'énergie

- Soutenir les infrastructures clés du réseau transeuropéen de l'énergie pour renforcer le marché intérieur de l'énergie ainsi que sa compétitivité ;
- Renforcer l'interopérabilité transfrontalière et intersectorielle des réseaux ;
- Garantir la sécurité de l'approvisionnement ;
- Contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement, notamment par le développement des énergies renouvelables.

Dans le secteur du numérique

- Accélérer le déploiement des réseaux à très haute capacité et des systèmes 5G et les services associés ;
- Favoriser la coopération dans le secteur numérique en reliant les réseaux les plus puissants à ceux qui le sont moins ;
- Encourager la transition numérique de l'économie européenne ;
- Encourager la mise en commun de fonds provenant des budgets nationaux pour des projets d'intérêts communs ;
- Favoriser la numérisation des réseaux de transport et d'énergie. ;
- Offrir une connectivité sans fil de très haute qualité aux communautés locales.



Activités soutenues

Secteur	Activités	Cofinancement
Transport	Actions relatives à des réseaux efficaces, interconnectés, interopérables et multimodaux pour le développement d'infrastructures ferroviaires, routières, de navigation intérieure et maritimes : - les actions mettant en œuvre le réseau central (chaînon transfrontaliers et les liaisons manquantes, nœuds urbains, les plateformes logistiques multimodales, les ports maritimes, les ports intérieurs, les terminaux rail-route et les connexions aux aéroports du réseau central) ; - les actions relatives aux liaisons transfrontalières du réseau global ; - les actions en faveur du rétablissement des connexions ferroviaires transfrontalières régionales manquantes du RTE-T ; - les actions mettant en œuvre des tronçons du réseau global situés dans les RUP ; - les actions en soutien aux projets d'intérêt commun visant à connecter le réseau transeuropéen aux réseaux d'infrastructures des pays voisins. Les actions relatives à la mobilité intelligente, interopérable, durable, multimodale, inclusive, accessible et répondant aux impératifs de sûreté et de sécurité : - les actions en soutien aux autoroutes de la mer ; - les actions en soutien aux systèmes d'applications télématiques ; - les actions en soutien aux services durables de fret ; - les actions en soutien aux nouvelles technologies et à l'innovation ; - les actions d'élimination des obstacles à l'interopérabilité ; - les actions mettant en œuvre des infrastructures et une mobilité répondant aux impératifs de sûreté et de sécurité ; - les actions améliorant la résilience des infrastructures de transport (au changement climatique, aux catastrophes naturelles, et aux menaces en matière de cybersécurité) ; - les actions améliorant l'accessibilité des infrastructures de transport pour tous les modes de transport et tous les utilisateurs, en particulier les utilisateurs à mobilité réduite ; - les actions améliorant l'accessibilité et la disponibilité des infrastructures de transport à des fins de sécurité et de protection civile et les actions visant à adapter les infrastructures de transport à des fins de contrôles aux frontières extérieures de l'Union, dans le but de faciliter les flux de trafic. Les actions visant à adapter le réseau de transport transeuropéen au transport militaire et au aux exigences d'un double usage de l'infrastructure	30% à 50%
Energie	- Les actions en lien avec les projets d'intérêt commun. - Les actions en soutien aux projets transfrontaliers dans le domaine des énergies renouvelables, y compris les solutions innovantes ainsi que le stockage des énergies renouvelables et leur conception.	50% à 75%



Secteur	Activités	Cofinancement
Numérique	• Les actions en soutien au déploiement de réseaux à très haute capacité, notamment des systèmes 5G, capables de fournir une connectivité gigabit, et à l'accès à ceux-ci, dans des territoires où se trouvent les acteurs socioéconomiques. • Les actions en soutien à la fourniture d'une connectivité sans fil locale de très haute qualité gratuite et sans conditions discriminatoires dans les communautés locales. • Les actions mettant en œuvre la couverture ininterrompue par des systèmes 5G de tous les principaux axes de transport, notamment les réseaux transeuropéens de transport. • Les actions en soutien au déploiement d'une modernisation nouvelle ou importante des réseaux dorsaux existants, y compris par câbles sous-marins, dans les États membres, entre les États membres et entre l'Union et des pays tiers. • Les actions mettant en œuvre les exigences en matière d'infrastructures de connectivité numérique en lien avec des projets transfrontaliers dans les domaines du transport ou de l'énergie et/ou en soutien aux plateformes numériques opérationnelles directement associées aux infrastructures de transport ou d'énergie.	30% à 75%

Pays éligibles

Les 27 États membres de l'UE, les pays candidats ou en voie d'adhésion, les pays membres de l'AELE et de l'EEE, les pays relevant de la politique européenne de voisinage et tout autre pays tiers qui en a fait la demande.

Bénéficiaires

Toute entité juridique établie dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme, toute entité légale créée sous le droit de l'Union quand cela est stipulé

Liens utiles

- Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R1153>
- Site du programme : https://cinea.ec.europa.eu/connecting-europe-facility_fr

Bon à savoir !

- 60% du budget total du MIE est destiné aux objectifs climatiques.
- Une augmentation du taux de co-financement peut bénéficier aux projets permettant la synergie et la complémentarité entre au moins deux des trois volets du MIE (transports, énergie et numérique).



**Budget total
2021-2027 :**

4,2 milliards €

Programme Marché Unique

Le programme Marché Unique a pour objectif de garantir le bon fonctionnement du marché unique via la coopération entre les autorités et le soutien aux citoyens et aux entreprises, notamment les PME. Il rassemble différents outils sous un programme unique dans un objectif de simplification.

Objectifs généraux

- Améliorer le fonctionnement du marché intérieur et protéger les citoyens, les consommateurs et les entreprises, en particulier les microentreprises et les PME
- Fournir des statistiques de qualité, fiables et comparables et fiables dans toute l'UE

Objectifs spécifiques

- Rendre le marché intérieur plus efficace
- Améliorer la compétitivité des entreprises et la coopération entre clusters (ex COSME)
- Assurer le fonctionnement effectif du marché intérieur par des processus de normalisation
- Mettre en avant l'intérêt du consommateur et garantir un niveau élevé de protection du consommateur et la sécurité des produits
- Contribuer à garantir un niveau élevé de santé humaine, animale et végétale tout au long de la chaîne alimentaire
- Produire et communiquer des statistiques de grande qualité sur l'Europe

Activités soutenues

- Mesures visant à soutenir la croissance et la compétitivité des entreprises
- Mesures de soutien aux PME dont la facilitation de l'accès aux marchés, l'aide à faire face aux défis mondiaux et sociétaux et à leur internationalisation
- Mesures de protection et la sécurité des consommateurs
- Actions liées au marché intérieur : standardisation, participation au secteur financier et élaboration des politiques liées
- Actions garantissant un niveau élevé de santé humaine, animale et végétale sur toute la chaîne alimentaire dont la prévention et l'éradication de maladies et d'organismes nuisibles, l'amélioration du bien-être animal ainsi qu'une production et une consommation durables de denrées alimentaires

Pays éligibles

Les 27 Etats membres de l'UE, les pays candidats ou en en voie d'adhésion, les pays membres de l'AELE et de l'EEE, les pays relevant de la politique européenne de voisinage et tout autre pays tiers qui en a fait la demande.

Liens utiles

- Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0690>
- Site du programme : https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/single-market-programme/overview_fr



**Budget total
2021-2027 :**

1 milliard €

Volet PME

Le volet PME du Programme Marché Unique a pour principal objectif de renforcer la compétitivité des entreprises de l'UE, et notamment des PME, tout en encourageant la culture entrepreneuriale et la création d'entreprises au sein de l'UE.

Objectifs

- Soutien aux PME ;
- Facilitation de l'accès des PME aux marchés ;
- Suppression des barrières commerciales et administratives ;
- Soutien de la croissance des entreprises par le biais du développement de leurs connaissances ;
- Favorisation des connexions et collaboration avec des écosystèmes et des *clusters* (grappes d'entreprises qui sont un outil stratégique de soutien de la compétitivité et de l'expansion des PME) ;
- Mise en place d'un environnement favorable à la culture d'entreprise par le biais d'un soutien aux jeunes entrepreneurs, aux start-ups et de la pérennisation des entreprises.

Bénéficiaires

Les pôles et filières ainsi que les PME situés dans les Etats membres de l'UE, les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et les candidats potentiels, Liechtenstein, Norvège, Islande et les pays relevant de la politique de voisinage ainsi que certains pays tiers.

Liens utiles

- Site du programme : https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/single-market-programme/overview/support-businesses_fr

Bon à savoir !

- Le soutien à la collaboration entre pôles et filières européens sera maintenu via les actions « Euroclusters » qui cofinanceront la mise en relation de ces structures en vue de renforcer les écosystèmes industries et les chaînes de valeurs européennes.
- Les garanties de prêts pour les PME, précédemment octroyées au titre du programme COSME, le sont désormais au titre du volet PME de l'outil InvestEU.

PROGRAMMES DE COOPÉRATION TERRITORIALE





Programme Interreg Mer du Nord

L'ambition générale de ce programme est de soutenir la croissance, l'éco-innovation, la durabilité et les transports verts à l'intérieur de l'espace Mer du Nord, afin de soutenir les principales politiques de l'UE telles que le Green Deal, faisant de cette région une zone plus verte, plus intelligente et plus agréable à vivre.

**Budget total
2021-2027 :**

179 millions d'€

8 défis ont été retenus :

- Relever les défis socio-économiques en éclairant les écarts entre zones urbaines et rurales ;
- Promouvoir une Europe plus intelligente par la performance des PME en matière d'innovation ;
- Développer des stratégies de spécialisation intelligente en identifiant les atouts et forces des acteurs économiques des territoires ;
- Soutenir une Europe plus verte grâce à des énergies neutres en carbone en faveur de la société ;
- Favoriser l'émergence de l'économie circulaire ;
- Encourager le développement de transports durables ;
- Améliorer la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement ;
- Favoriser la protection et le développement de la biodiversité.

Pays éligibles

- Norvège
- Suède
- Danemark
- Pays-Bas
- Belgique
- Allemagne
- France

Calendrier

- Deux appels à projets annuels ;
- Candidature en 2 phases : dépôt d'une note de concept puis candidature complète si le projet est accepté en phase 1.
- Possibilité de déposer des projets de plus petite échelle, simplifiés.

Animation

Point de Contact National pour chaque pays, permettant aux porteurs de projets d'obtenir des réponses à leurs questions et de l'appui dans le montage du projet et la rédaction de leur dossier de candidature.

Bon à savoir !

- Le nouveau programme est géré par le Comté du Jutland au Danemark, dont le chef-lieu est Viborg.
- Intervention du FEDER à hauteur de 60%
- Des appels spécifiques pour petits projets



Des économies robustes et intelligentes

Objectifs spécifiques

Renforcer le développement économique durable de la région, soutenir les acteurs régionaux des secteurs publics et privés pour développer la résilience afin de protéger les économies régionales et les sociétés contre les potentiels chocs et crises, maintenir et renforcer la capacité d'innovation régionale, la fourniture d'innovation et les démonstrations d'avenir des acteurs et structures économiques afin de faire se rencontrer l'offre et la demande.

Deux Objectifs Spécifiques :

OS 1.1 : Dynamiser les capacités de recherche et d'innovation et l'absorption des technologies avancées

OS 1.2 : Développer les compétences en matière de spécialisation intelligente, transition industrielle et entrepreneuriat

Activités soutenues

OS 1.1 : Dynamiser les capacités de recherche et d'innovation et l'absorption des technologies avancées

- Développer des mesures / initiatives de soutien à l'innovation et des réseaux et clusters d'innovation transnationaux, complémentaires aux réseaux déjà existants, afin d'assurer que les acteurs à travers l'espace Mer du Nord puissent accéder aux meilleurs partenaires d'innovation dans leur domaine
- Développer et mettre en œuvre des nouvelles technologies, produits, procédures et services afin de relever les défis transnationaux
- Soutenir les partenariats de connaissance des acteurs de l'innovation et stimuler la coopération transnationale entre entreprises et institutions de recherche
- Soutenir le transfert de technologie et d'innovation de la recherche vers l'entreprise, en stimulant l'aspect commercial des résultats de la recherche et l'entrée des innovations sur le marché
- Soutenir les administrations publiques dans l'utilisation des investissements publics comme conducteur pour l'innovation et faciliter la participation des PME dans les procédures de marché public
- Dynamiser la coopération entre les acteurs de l'innovation et la société civile qui ensemble soutiennent la mise en place de technologies d'innovation pour définir les contours de l'écosystème d'innovation
- Développer des outils de soutien transnationaux pour les PME et les entrepreneurs afin d'accroître leur capacité d'innovation et d'incorporer la recherche et les innovations technologiques
- Exploiter les nouvelles sources de croissance des PME telle l'économie verte, les services de santé sociaux, et promouvoir les opportunités de développement sur place dans les domaines du tourisme et la croissance bleue
- Améliorer l'accès au soutien à l'innovation pour les acteurs dans les zones rurales pour réduire les écarts d'innovation dans la zone Mer du Nord et renforcer les liens rural-urbain dans le domaine du soutien à l'innovation

OS 1.2 : Développer les compétences en matière de spécialisation intelligente, transition industrielle et entrepreneuriat

- Identifier et surmonter les écarts de compétence dans les secteurs des technologies vertes pour soutenir le développement et mettre en place de nouveaux produits et process innovants
- Développer la connaissance et les compétences pour des prises de décision améliorées dans le secteur des transports afin d'accroître la mise en place d'énergies alternatives et de solutions de transport multimodales
- Fournir des schémas de formation pour les compétences entrepreneuriales aux PME pour soutenir la formation tout au long de la vie et les aider à identifier et adopter des nouveaux concepts d'entreprises durables et intelligentes
- Promouvoir l'apprentissage trans-sectoriel pour rapprocher les modèles linéaires de biens et services de production et de consommation dans la transition vers une économie circulaire avec un focus spécifique sur le développement des zones rurales



- Améliorer les compétences numériques dans les secteurs du tourisme et de l'héritage culturel pour les préparer à la transformation numérique et développer des concepts d'hébergement durable dans les zones touristiques
- Améliorer l'accès des PME au savoir-faire numérique et à la technologie en fournissant une motivation pour les connecter aux connaissances en TIC et aux fournisseurs de services
- Améliorer le parcours éducatif des équipages de navigation des eaux maritimes et intérieures afin de faire se rencontrer une demande croissante de main d'œuvre formée aux nouveaux outils et méthodes
- Prévenir la fuite des cerveaux dans les régions rurales en développant et construisant des aires de priorité stratégique et en développant des outils pour retenir les talents et les compétences entrepreneuriales
- Aider les PME à accéder aux opportunités dans le marché commun, dans le marché mondial et dans la chaîne de valeur internationale en développant les compétences des entreprises dans l'internationalisation
- Soutenir les citoyens à devenir des innovateurs sociaux en développant leurs compétences et les compétences liées à l'entrepreneuriat social et à l'innovation
- Développer les compétences pour dynamiser les écosystèmes d'innovation régionaux et soutenir le développement et la mise en place de nouveaux produits et services

Bénéficiaires

OS 1.1 : Dynamiser les capacités de recherche et d'innovation et l'absorption des technologies avancées

Autorités publique locales, régionales et nationales / Acteurs soutenant les entreprises telles les agences régionales de l'innovation, les organisations de cluster et les CCI / Agences sectorielles / Organismes d'enseignement supérieur et de recherche / Organismes d'éducation et de formation / Entreprises, incluant les PME / Fournisseurs d'infrastructure et de service / Le grand public et les citoyens / Autres organismes publics

OS 1.2 : Développer les compétences en matière de spécialisation intelligente, transition industrielle et entrepreneuriat

Autorités publique locales, régionales et nationales / Agences sectorielles / Fournisseurs d'infrastructure et de service / Groupes d'intérêt et ONG / Organismes d'enseignement supérieur et de recherche / Organismes d'éducation et de formation / PME / Grands entreprises / Organismes de soutien aux entreprises / Organisations internationales / Grand public / Hôpitaux et centres médicaux



Une transition verte

Objectifs poursuivis

Faire avancer la transition verte dans l'espace Mer du Nord afin de soutenir le développement durable tout en réduisant les risques environnementaux et les pénuries écologiques, réduire l'empreinte environnementale de la Région à travers le développement d'énergies vertes, les carburants alternatifs, l'économie circulaire et le transport durable.

Trois Objectifs Spécifiques :

OS 2.1 : Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

OS 2.2 : Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace en matière de ressource

OS 2.3 : Promouvoir la mobilité urbaine multimodale durable, comme élément de la transition vers une économie neutre en carbone

Activités soutenues

OS 2.1 : Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Renforcer le déploiement de la rénovation des bâtiments, avec une valeur ajoutée claire par rapport aux initiatives déjà existantes et soutenir la croissance continue des bâtiments 0 énergie.
- Soutenir les mesures pour la santé et le bien-être et les technologies intelligentes (compteurs intelligents, équipements d'autorégulation) dans les nouveaux bâtiments.
- Augmenter l'efficacité énergétique dans les ports
- Eliminer les émissions dans les chaînes logistiques
- Aider à développer les chaînes d'approvisionnement en énergie aux niveaux local et régional, par exemple la "chaleur perdue" dans les zones urbaines, les chaînes d'approvisionnement en énergie fermées, etc.
- Partager l'information, les meilleures pratiques et accélérer la mise en place entre régions de méthodes telle la capture de carbone, l'utilisation et le stockage
- Mise en œuvre de projets pilotes pour identifier les économies de ressources énergétiques grâce à une conception industrielle et à des processus de fabrication innovants.
- Réduire l'utilisation globale de l'énergie en changeant les comportements et en augmentant l'adoption de technologies économes en énergie
- Encourager les approches transversales afin de garantir une meilleure efficacité énergétique dans l'environnement urbain.

OS 2.2 : Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace en matière de ressource

- Soutenir l'adoption des technologies liées aux énergies renouvelables par l'échange transnational de connaissances et de bonnes pratiques
- Accroître la rentabilité des systèmes d'énergie renouvelable en mettant en œuvre des concepts de maintenance intelligente.
- Développer et piloter des concepts de double usage pour les parcs éoliens offshore.
- Mettre en œuvre de solutions numériques dans le domaine des énergies renouvelables
- Développer de nouveaux concepts de demande pour augmenter la part des énergies renouvelables dans la demande énergétique totale des consommateurs d'énergie.
- Explorer le potentiel des nouvelles technologies d'énergie renouvelable, telles que l'énergie marémotrice, pour les régions rurales.
- Soutenir le pont entre les technologies des énergies renouvelables d'aujourd'hui et celles de l'avenir
- Stimuler l'utilisation et la production accrues de systèmes énergétiques non fossiles.



OS 2.3 : Promouvoir la mobilité urbaine multimodale durable, comme élément de la transition vers une économie neutre en carbone

- Démontrer l'application des technologies de réseau intelligent comme moyen d'économiser l'énergie et d'intégrer davantage d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique
- Soutenir l'adoption de systèmes et de technologies énergétiques intelligents dans les secteurs de la construction et du bâtiment.
- Développer l'électrification du système énergétique conformément au "paquet énergie propre pour tous les Européens" de la Commission, c'est-à-dire que des projets pilotes sont nécessaires pour définir l'échelle, les questions réglementaires, les questions techniques et la faisabilité économique
- Soutenir la chaîne de valeur de l'énergie afin de garantir que les coûts et les bénéfices restent dans les systèmes énergétiques locaux et régionaux.
- Mettre en œuvre des projets pilotes et de démonstration sur des aspects de « Power-to-X » et autres technologies de transformation de l'énergie
- Soutenir les possibilités pour les entreprises et les particuliers de fournir du courant au réseau aux heures de pointe et d'utiliser l'électricité du réseau en cas de besoin.
- Protéger les systèmes énergétiques numériques et l'approvisionnement, y compris les menaces pour la cybersécurité
- Stimuler une chaîne de valeur de stockage de l'énergie "à l'épreuve du temps".

OS 2.4 : Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace en matière de ressources.

- Soutenir les projets pilotes, les démonstrations et les bancs d'essai afin d'accroître l'utilisation de l'innovation appliquée aux produits et de services pour soutenir la circularité.
- Améliorer les écosystèmes terrestres et marins en soutenant la circularité dans l'agriculture et la sylviculture.
- Fournir des méthodes de production améliorées pour les emballages qui renforcent la circularité du matériau.
- Favoriser les initiatives d'approvisionnement circulaire pour encourager un changement durable.
- Encourager une transition vers la production circulaire dans les zones rurales pour favoriser de nouvelles opportunités commerciales et réduire le fossé entre les villes et les campagnes.
- Encourager la circularité des infrastructures d'énergie renouvelable, par exemple par le démantèlement et le recyclage des constructions éoliennes et off-shore.
- Renforcer le développement de nouvelles chaînes de valeur de l'économie circulaire, notamment pour les régions rurales.
- Utiliser l'open-data pour encourager le développement et l'accessibilité des pièces de rechange.
- Recycler les résidus de matériaux ou extraire les substances difficiles à recycler.
- Améliorer les pratiques de gestion des déchets pour réduire la menace que représente le plastique dans la Mer du Nord.
- Développer des moyens efficaces pour mettre en œuvre la réutilisation des produits ou la collecte et le recyclage des matériaux.
- Encourager une conception efficace en termes de ressources, la numérisation ou des modèles commerciaux durables où les producteurs gardent la propriété des produits pour encourager la durabilité.
- Soutenir l'abandon progressif des technologies conventionnelles actuelles et mettre en œuvre de nouvelles technologies qui s'intègrent dans les systèmes d'économie circulaire.

OS 2.5 : Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro carbone net.

- Soutenir le développement d'une logistique durable pour les zones urbaines et les territoires interconnectés en intégrant les chaînes d'approvisionnement locales et en réduisant les distances de transport.
- Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de plans de mobilité urbaine durable ou autres plans de développement des transports durables fondés sur des stratégies.



- Améliorer les services de mobilité durable dans les zones urbaines et leurs environs en développant et en testant des solutions informatiques innovantes.
- Développer l'"accessibilité verte" grâce à des modes de transport doux comme le vélo, l'e-biking et la marche à pied
- Améliorer l'intégration des modes de transport sans émissions dans la mobilité multimodale en développant/démontrant de nouvelles solutions.
- Soutenir le développement de pôles de mobilité dans les zones urbaines et non urbaines.
- Permettre aux start-up et aux PME travaillant dans le secteur des transports à émissions nulles de tirer parti des opportunités commerciales en pilotant et en évaluant de nouvelles initiatives en matière de mobilité durable.
- Soutenir les solutions de mobilité à propulsion électrique/alternative aux niveaux urbain et régional, en contribuant aux réseaux existants ou en développant des projets pilotes d'infrastructures de charge/distribution, et en identifiant des goulets d'étranglement potentiels dans les infrastructures disponibles.

Bénéficiaires

OS 2.1 : Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Autorités publique locales, régionales et nationales / Agences sectorielles / Organismes d'enseignement supérieur et de recherche / Organismes d'éducation et de formation / Entreprises, incluant les PME / Fournisseurs d'infrastructure et de service / Organismes de soutien aux entreprises / Groupes d'intérêt et ONG / Le grand public et les citoyens / Hôpitaux et centres médicaux / Coopératives d'énergie

OS 2.2 : Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace en matière de ressource

Autorités publique locales, régionales et nationales / Agences sectorielles / Fournisseurs d'infrastructure et de service / Groupes d'intérêt et ONG / Organismes d'enseignement supérieur et de recherche / Organismes d'éducation et de formation / PME / Grandes entreprises / Organismes de soutien aux entreprises / Le grand public / Hôpitaux et centres médicaux

OS 2.3 : Promouvoir la mobilité urbaine multimodale durable, comme élément de la transition vers une économie neutre en carbone

Autorités publique locales, régionales et nationales / Agences sectorielles / Fournisseurs d'infrastructure et de service / Groupes d'intérêt et ONG / Organismes d'enseignement supérieur et de recherche / Organismes d'éducation et de formation / PME / Grandes entreprises / Organisations internationales et Groupements d'intérêt économique européen

OS 2.4 : Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace en matière de ressources.

Autorités publique locales, régionales et nationales / Agences sectorielles / Fournisseurs d'infrastructure et de service / Groupes d'intérêt et ONG / Organismes d'enseignement supérieur et de recherche / Organismes d'éducation et de formation / PME / Grandes entreprises / Syndicats / Coopératives d'initiatives citoyennes / Grand public

OS 2.5 : Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro carbone net.

Autorités publique locales, régionales et nationales / Agences sectorielles / Fournisseurs d'infrastructure et de service / Groupes d'intérêt et ONG / Organismes d'enseignement supérieur et de recherche / Organismes d'éducation et de formation / PME / Organisations internationales et Groupements d'intérêt économique européens



Un espace résilient en matière de climat

Objectifs poursuivis

Développer une perspective à long terme pour préserver l'environnement naturel de la Mer du Nord et protéger les sociétés de l'impact du changement climatique, contribuer aux pratiques d'adaptation au changement climatique et au dynamisme de la biodiversité.

Deux Objectifs Spécifiques :

OS 3.1 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux désastres

OS 3.2 : Renforcer la protection et la préservation de la nature, la biodiversité et les infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution.

Activités soutenues

OS 3.1 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux désastres

- Améliorer la protection des côtes, estuaires, rivières contre l'érosion et la tempête en mettant en œuvre des solutions naturelles
- Intégrer la gestion de l'eau pour limiter l'impact des événements pluvieux intenses et les inondations
- Améliorer la gestion des lits d'eau et eau en surface
- Renforcer la résilience urbaine en utilisant l'espace de façon multifonctionnelle, par exemple en adaptant l'infrastructure bleu-verte comme élément de design urbain
- Faciliter la maintenance des sols humides et fournir les eaux vers le sol et la surface
- Tester des méthodes et solutions pour faire face aux impacts de la montée du niveau des eaux
- Initier des mesures de restauration dans la gestion de l'eau dans les rivières, lacs,...
- Mettre en place des services d'écosystèmes tels le stockage de carbone, la formation des sols
- Prévoir les impacts du changement climatique et les effets qu'ils ont sur les valeurs sociétales, et explorer le coût de ces mesures et stimuler l'implication d'opportunités de business pour les PME
- Promouvoir l'innovation sociale, par exemple par l'engagement actif des communautés, parties prenantes et la participation des citoyens dans la mise en œuvre de pilotes et mesures
- Soutenir l'intégration et la mise en œuvre de la gestion des zones côtières avec la planification de l'espace maritime
- Croiser les mesures à succès et suivre les méthodes dans les stratégies et manuels de gestion
- Adopter des méthodes améliorées pour écarter les autres effets du changement climatique comme la sécheresse, le stress thermique sur les infrastructures routières ou les systèmes d'approvisionnement en énergie, la salinisation.

OS 3.2 : OS 3.2 : Renforcer la protection et la préservation de la nature, la biodiversité et les infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution

- Tester des méthodes dressant une rangée de pressions sur la biodiversité et les écosystèmes, telles les espèces invasives et les contaminants
- Développer des outils et méthodes de test pour planifier et générer les usages concurrents de l'espace marin afin de soutenir les stratégies en matière d'environnement marin, de croissance bleue et de planification marine
- Renforcer les méthodes pour accommoder la production d'énergie renouvelable off-shore avec les exigences des écosystèmes marins
- Tester les méthodes de restauration naturelle pour la gestion des écosystèmes dégradés
- Déployer de nouvelles méthodes et technologies pour le suivi et la gestion environnementale



- Travailler avec les couloirs écologiques et l'infrastructure verte dans les espaces ruraux et urbanisés pour améliorer la connectivité écologique et fournir leurs bénéfices
- Mettre en place des mesures environnementales et une gestion améliorée des écosystèmes par l'utilisation de process participatifs, impliquant les autorités publiques, les groupes de citoyens, les ONG, les fermiers et les communautés et leurs organismes dans les pilotes et les tests
- Des solutions de gouvernance pour le développement et le renforcement d'infrastructures vertes dans l'environnement urbain
- Initier la coopération sur la réduction des déchets marins et côtiers sur les plages, contribuant à l'objectif de garder les déchets sous le seuil de valeur décidé par les experts des Etats membres de l'UE et souligné dans un report de la Commission européenne
- Des actions pilotes innovantes pour accroître la biodiversité dans les villes avec un impact positif sur le bien être des citoyens

Bénéficiaires

OS 3.1 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux désastres

Autorités publique locales, régionales et nationales / Agences sectorielles / Fournisseurs d'infrastructure et de service / Groupes d'intérêt et ONG / Organismes d'enseignement supérieur et de recherche / Organismes d'éducation et de formation / PME / Grandes entreprises / Organismes de soutien aux entreprises / Organisations internationales et Groupements d'intérêt économique européen / Grand public

OS 3.2 : Dynamiser la biodiversité, les infrastructures vertes dans l'environnement urbain et réduire la pollution

Autorités publique locales, régionales et nationales / Agences sectorielles / Fournisseurs d'infrastructure et de service / Groupes d'intérêt et ONG / Organismes d'enseignement supérieur et de recherche / Organismes d'éducation et de formation / PME / Grandes entreprises / Organismes de soutien aux entreprises / Organisations internationales et Groupements d'intérêt économique européen / Grand public



Une meilleure gouvernance pour la zone Mer du Nord

Objectifs poursuivis

Améliorer les structures de gouvernance multi-niveau, accroître la capacité institutionnelle dans les gouvernements, les organisations internationales, l'UE, les ONG, les parties privées et les citoyens pour participer à la gouvernance.

Activités soutenues

OS 4.1 : Autres actions pour soutenir une meilleure gouvernance de coopération

- Réunir les parties prenantes, élaborer des stratégies et des plans d'action intégrés dans des domaines stratégiques, et s'attaquer aux obstacles réglementaires et juridiques.
- Développer des concepts et des outils innovants qui soutiennent une meilleure coordination transnationale entre les acteurs existants et nouveaux impliqués dans la gouvernance marine et maritime, y compris pour l'aménagement.
- Développer des outils pour favoriser la connaissance et l'engagement des citoyens afin d'améliorer leur positionnement dans les processus de gouvernance à plusieurs niveaux et leur participation à la prise de décision.
- Renforcer la capacité institutionnelle des acteurs à tous les niveaux pour s'adapter aux besoins et aux défis territoriaux, par exemple la protection marine, le numérique, l'innovation sociale.
- Soutenir les réseaux nouveaux et existants pour traduire les stratégies et politiques internationales en plans d'action transnationaux conjoints.
- Rassembler les acteurs pour traiter les espaces sans réglementation ou aux réglementations inadéquates dans des domaines tels que les drones, les robots et les innovations, afin d'élaborer des stratégies, des approches et des normes conjointes.
- Mettre en place et favoriser des partenariats transnationaux entre les acteurs urbains et ruraux et la société civile et développer des stratégies pour surmonter le clivage urbain-rural dans la région.
- Créer des communautés thématiques pour les sujets abordés dans les priorités 1 à 3 afin de transférer les résultats et d'intensifier la coopération autour de questions communes, dans le but d'inscrire les résultats des projets dans un cadre plus large et d'en assurer l'adoption.
- Développer et promouvoir des mécanismes de gouvernance nouveaux ou améliorés pour la mise à l'échelle, le transfert et l'intégration d'innovations clés dans des domaines axés sur les défis dans les économies régionales et locales.
- Créer des plateformes pour les acteurs de la gouvernance afin d'harmoniser les normes technologiques et la certification pour les infrastructures et les équipements (numériques).
- Soutenir la gestion intégrée des zones côtières avec la planification de l'espace maritime dans le cadre d'utilisations conflictuelles des espaces.
- Développer des mesures pour les partenariats public-privé afin de favoriser les incitations financières qui conduiront à une utilisation accrue des technologies à haut rendement énergétique.
- Mettre en œuvre des processus participatifs pour s'assurer du soutien des parties prenantes aux mesures environnementales.

Bénéficiaires

Autorités publique locales, régionales et nationales / Agences sectorielles / Fournisseurs d'infrastructure et de service / Groupes d'intérêt et ONG / Organismes d'enseignement supérieur et de recherche / Organismes d'éducation et de formation / PME / Grandes entreprises / Organismes de soutien aux entreprises / Organisations internationales et Groupements d'intérêt économique européen / Grand public



Une spécificité : les thématiques phares, transversales à toutes les priorités

Objectifs poursuivis

Au nombre de trois, ils ont été identifiés comme stratégiques pour le territoire de la Mer du Nord. L'inclusion de ces thèmes permet de s'assurer que les demandes territoriales connexes sont suffisamment prises en compte par les projets soutenus. Les thèmes phares sont également utiles pour identifier les synergies entre les projets dans différentes priorités.

Activités soutenues

Le numérique

Il s'agit d'une priorité stratégique dans la région de la mer du Nord, tant au niveau national que régional. Les solutions numériques peuvent offrir un moyen de relever les différents défis auxquels la région est confrontée, quel que soit l'objectif ou la priorité spécifique. L'objectif est de faire en sorte que la transition numérique de la région et la transformation de ses technologies numériques atteignent leur plein potentiel et soit équitable pour les citoyens, les entreprises et les autorités publiques. Les projets sont encouragés à utiliser les technologies les plus récentes, à mettre en œuvre des solutions intelligentes et numériques et à favoriser les compétences dans ce domaine. Le renforcement de la connectivité de la région pourrait contribuer à réduire le fossé entre les zones rurales et urbaines.

Les liens entre l'urbain et le rural

Dans une grande partie de la région de la mer du Nord, il subsiste un clivage rural-urbain que le programme souhaite réduire. Ce fossé se manifeste par l'avantage des zones urbaines par rapport aux zones rurales en termes de PIB par habitant et des niveaux d'innovation, le déclin démographique de certaines zones rurales, les écarts de compétences entre les zones rurales et urbaines et dans la connectivité limitée des zones rurales, tant en termes de transport que de connectivité numérique. Prenant en compte ces éléments, les liens entre le "rural" et l' "urbain deviennent une composante de plus en plus importante du développement territorial inclusif dans la région de la mer du Nord. Les projets qui soutiennent le développement de ces liens et qui favorisent le développement régional d'une manière inclusive, en s'appuyant sur les compétences et les capacités de la population locale, sont encouragés. Cela permettra de soutenir un développement équilibré de la région de la mer du Nord dans son ensemble.

Forces et faiblesses dans le bassin de la Mer du Nord

Le bassin de la mer du Nord est au centre de la zone du programme, et les thèmes marins et maritimes sont pertinents dans toutes les priorités et tous les objectifs spécifiques. D'un point de vue économique, le bassin maritime est un atout important pour la région, car les activités qui s'y déroulent contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et à maintenir et à renforcer une économie robuste. Il a été démontré que les activités maritimes telles que les énergies renouvelables en mer peuvent et doivent coexister avec d'autres activités et qu'il existe, malgré des intérêts et des défis contradictoires, une volonté politique de développer des activités économiques durables dans les aires marines protégées.

Le développement et l'adoption d'innovations dans les domaines de la logistique portuaire et du transport maritime, de la production d'énergie (renouvelable), de l'aquaculture, de la pêche, du tourisme et des loisirs sont donc essentiels pour accroître la résilience économique et environnementale de la région de la mer du Nord.

En outre, l'exploitation des ressources énergétiques durables en mer est importante pour atteindre les objectifs du Green Deal de l'UE, à savoir devenir un continent neutre sur le plan climatique en 2050. La mer du Nord représente donc un énorme potentiel pour l'exploitation des énergies renouvelables et la production de l'hydrogène à partir du vent, des vagues, des marées et des courants. Ce site

Ce potentiel doit être soutenu par le développement de réseaux énergétiques offshore intégrés et fiables. Ce thème principal n'est pas limité aux actions qui se déroulent sur ou dans la mer du Nord mais peut inclure celles qui se concentrent sur l'interaction entre l'environnement terrestre et maritime.



Programme Interreg Europe du Nord-Ouest

Cette zone Interreg Europe du Nord-Ouest est une région post-industrielle très peuplée, dans laquelle où le potentiel de croissance et d'innovation est fort mais où des inégalités territoriales persistent. Ce programme vise à préparer cet espace à une transition soutenable vers de meilleures conditions environnementales et de nouvelles opportunités socio-économiques.

Budget total

2021-2027 :

310,5 millions d'€

Priorités

5 priorités et 9 objectifs spécifiques ont été retenus :

Résilience climatique :

- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes
- Améliorer la protection de l'environnement, la biodiversité, et réduire la pollution

Transition énergétique intelligente et juste :

- Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables

Transition vers une économie circulaire ancrée localement :

- Favoriser la transition vers une économie circulaire et faiblement consommatrice de ressources

Amélioration des capacités d'innovation

- Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation de technologies de pointe

Transition vers une société inclusive, durable et résiliente

- Améliorer l'efficacité et l'inclusion des marchés du travail et l'accès à un emploi de bonne qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et la promotion de l'économie sociale et solidaire
- Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les soins de santé primaires
- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

Zones éligibles

France (Nord, Ouest), Irlande, Belgique, Pays-Bas, Allemagne (Ouest), Luxembourg, Suisse associée (Cf. site du programme)

Calendrier

- Appels à projets prévus tous les 9-10 mois. Possibilité de s'inscrire à la communauté pour être informé.
- Candidature en 2 phases : note de concept puis candidature complète si le projet est accepté en phase 1.

Animation

Point de contact : Alexandre Tournakis, alexandre.tournakis@hautsdefrance.fr, tél : 03 74 27 40 45

Site du programme : <https://www.nweurope.eu/>

Bon à savoir !

- 3 priorités sur 5, représentant 60% du budget, sont tournées vers l'économie verte, et une nouvelle priorité consacrée à la transition vers une société plus inclusive, durable et résiliente.

- Des appels spécifiques pour petits projets ; forfait de préparation (30 000 €), avance (50 000 € par partenaire), simplification pour justifier les frais de personnel (pourcentage), les frais généraux

- L'autorité de gestion de ce programme est la Région Hauts de France.



Résilience climatique et environnementale

Objectifs poursuivis

Contribuer à rendre la zone ENO plus résiliente et capable de s'adapter et d'atténuer les effets du changement climatique à long terme ; améliorer les conditions de protection/restauration de la biodiversité

**Budget total
2021-2027 :**

68,3 millions d'€

Activités soutenues

Objectif spécifique 2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

- Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou plans d'action communs, par exemple pour améliorer les risques naturels, la gestion, la préparation et la réponse aux catastrophes et la gestion durable de l'eau, y compris la disponibilité et/ou la qualité de l'eau dans les masses d'eau de surface et souterraines.
- Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple démonstration et mise en œuvre de solutions évolutives et reproductibles pour la gestion des risques naturels, en particulier les risques d'inondation et leurs impacts, la sécheresse et la diminution de la navigabilité fluviale.
- Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, l'atténuation, la prévention des risques, la réponse aux catastrophes et la qualité/disponibilité/quantité de l'eau, par exemple des programmes de formation liés à la gestion des risques naturels (prévention contre les inondations, la sécheresse ou fortes pluies...), urbanisme adapté aux risques, habitat et mobilité multimodale, gestion ou qualité de l'eau.

Objectif spécifique 2.7 Améliorer la protection de l'environnement, la biodiversité, et réduire la pollution

- Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou plans d'action communs, par exemple élaboration et mise en œuvre conjointes de plans coordonnés de gestion de la nature pour mesurer, entretenir, améliorer et valoriser les infrastructures vertes/bleues, les services écosystémiques, la biodiversité (ex. espèces envahissantes)..
- Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple démonstration et mise en œuvre de solutions évolutives et reproductibles pour intégrer une approche fondée sur les infrastructures vertes et les écosystèmes dans les stratégies et mesures pertinentes.
- Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, l'atténuation et la qualité de l'air, par exemple des actions de formation liées à la biodiversité, favorisant sa gestion ou la planification et la mise en œuvre de solutions de protection de l'environnement et basées sur la nature, les infrastructures vertes et bleues, etc...

Cofinancement

Intervention du FEDER à hauteur de 60%

Bénéficiaires

Autorités locales/régionales/nationales, agences gouvernementales, organismes parapubliques ayant des responsabilités relatives aux rivières, à l'environnement, à la protection de la nature, universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et établissements d'enseignement supérieur, centres de formation, PME et organismes de soutien aux entreprises, associations sectorielles, ONG, groupes de citoyens



Transition énergétique intelligente et juste

Objectifs poursuivis

Accroître la capacité des territoires de l'ENO à exploiter le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique et de la production et de la consommation du mix des énergies renouvelables

**Budget total
2021-2027 :**

61,5 millions d'€

Activités soutenues

Objectif spécifique 2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou plans d'action communs, par exemple pour mettre en œuvre des solutions et technologies efficaces dans les territoires ENO.
- Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple démonstration et mise en œuvre de technologies et de solutions évolutives et reproductibles dans un véritable environnement pour améliorer l'efficacité énergétique dans différents secteurs, y compris le bâtiment et les transports (ex. modèles économiques).
- Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'efficacité énergétique, par exemple des dispositifs de formation pour accompagner les salariés, les citoyens et les entreprises dans le bâtiment et autres secteurs liés à l'amélioration de l'efficacité et de la performance énergétiques.

Objectif spécifique 2.2. Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables

- Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou plans d'action communs, par exemple pour passer aux ENR pour la production d'énergie et/ou diversifier l'approvisionnement en énergies renouvelables.
- Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple démonstration et mise en œuvre d'un stockage de capture de carbone évolutif et reproductible et des solutions et technologies d'utilisation du captage du carbone basées sur les ENR à l'appui de stratégies de transition énergétique.
- Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine des énergies renouvelables, par exemple des campagnes de sensibilisation sur les avantages et l'adoption des ENR, qui accélèrent la préparation au changement.

Cofinancement

Intervention du FEDER à hauteur de 60%

Bénéficiaires

Autorités locales/régionales/nationales, agences gouvernementales, organismes parapubliques dans le domaine des énergies, universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et établissements d'enseignement supérieur, centres de formation, PME et organismes de soutien aux entreprises, associations sectorielles, ONG, groupes de citoyens



Transition vers une économie circulaire ancrée localement

Objectifs poursuivis

Favoriser une transition plus efficace vers l'économie circulaire en donnant accès à ses bénéfices à tous.

**Budget total
2021-2027 :
59,6 millions d'€**

Activités soutenues

Objectif spécifique 2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et faiblement consommatrice de ressources

- Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou plans d'action communs, par exemple liés à l'éco-conception, à la prévention des déchets, à la logistique circulaire et inversée, aux approches des déchets en tant que ressources (recyclage, valorisation, réutilisation, boucles circulaires pour les produits et services) ou autres démarches d'économie circulaire. Les stratégies et les plans d'action peuvent impliquer des plateformes numériques et des outils appropriés ainsi que des parties prenantes concernées de différentes parties des chaînes de valeur, comme par ex. agriculture/industrie, commerce de détail, logistique, services publics, fin sers/ménages/citoyens.
- Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple démonstration et mise en œuvre de concepts de circularité territoriale (y compris des modèles commerciaux, des solutions intelligentes, des stratégies publiques et des programmes de financement et des incitations pour atteindre une masse critique d'acteurs et de ressources) ; démonstration et mise en œuvre de solutions, services et technologies dans un environnement réel pour permettre la création de nouvelles chaînes de valeur circulaires ou l'extension de chaînes de valeur existantes.
- Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'économie circulaire, par exemple : Campagnes de sensibilisation sur les avantages et l'adoption de l'économie circulaire ; Programmes de formation pour soutenir les travailleurs dans les secteurs clés (par exemple, pour adapter les processus de fabrication et réduire les déchets, adopter des techniques d'éco-conception, etc.) ; Dispositifs de formation en milieu rural, urbain et péri-urbain pour adapter les pratiques circulaires aux spécificités des territoires (écologie territoriale et industrielle).

Cofinancement

Intervention du FEDER à hauteur de 60%

Bénéficiaires

Autorités locales/régionales/nationales, agences gouvernementales, organismes parapubliques dans le domaine des rivières, de l'environnement, de la protection de la nature, de la gestion des déchets et des ressources, universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et établissements d'enseignement supérieur, centres de formation, PME et organismes de soutien aux entreprises, associations sectorielles, ONG, groupes de citoyens.



Résilience territoriale grâce à une transformation innovante et intelligente

Objectifs poursuivis

Réduire les déséquilibres en termes de capacités d'innovation de manière intégrée en mettant en œuvre des stratégies et en utilisant les capacités d'innovation, y compris l'adoption de technologies, d'outils et de solutions numériques et avancés.

**Budget total
2021-2027 :**

62,7 millions d'€

Activités soutenues

Objectif spécifique 1.1. Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation de technologies de pointe

- Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou plans d'action communs, par exemple liés à la transformation intelligente parmi les acteurs publics et privés de l'innovation et/ou le regroupement des acteurs de l'innovation et des secteurs économiques autour de la transformation intelligente et numérique (c'est-à-dire l'utilisation d'informations, de données et de connaissances existantes ou nouvellement développées, la transformation numérique des services) ; Concevoir, adopter et mettre en œuvre des plans de développement économique et d'action équilibrés reliant les clusters économiques et les acteurs de l'innovation (par exemple, les « vallées », le regroupement des S3 entre régions, la mise en réseau des clusters régionaux/agences de développement économique, etc.).
- Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple démonstration et mise en œuvre de solutions pour favoriser la transformation numérique et l'innovation par les acteurs publics et privés, de systèmes de surveillance et d'observatoires intégrés (basés sur les données) pour faciliter les décisions concernant l'innovation économique et territoriale ainsi que la transformation intelligente, de solutions liées aux approches smart village et/ou smart city et/ou smart territorial et déploiement de services numériques.
- Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'innovation pour la résilience, par exemple des programmes de formation pour les acteurs de l'innovation afin d'exploiter les opportunités d'innovation, de transformation numérique/intelligente et d'utilisation des données, adapter/adopter des pratiques et solutions intelligentes pertinentes, pour des processus de décision et de planification innovants, pour introduire une transformation numérique intelligente; Activités et événements de sensibilisation pour accroître l'engagement des citoyens et des entreprises dans le processus de développement régional.

Cofinancement

Intervention du FEDER à hauteur de 60%

Bénéficiaires

Autorités locales/régionales/nationales, agences gouvernementales, organismes parapubliques dans le domaine de l'innovation, du numérique et de la transformation intelligente, universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et établissements d'enseignement supérieur, centres de formation, PME et organismes de soutien aux entreprises, associations sectorielles, ONG, groupes de citoyens.



Transition vers une société inclusive, durable et résiliente

Objectifs poursuivis

Améliorer les capacités, les compétences et le bien-être des communautés de l'Europe du Nord-Ouest en fournissant des services d'intérêt général et les bonnes conditions pour renforcer l'emploi de qualité, l'accès à la santé et aux soins et le potentiel du tourisme et de la culture dans le développement économique.

**Budget total
2021-2027 :
58,4 millions d'€**

Activités soutenues

Objectif spécifique 4.1. Améliorer l'efficacité et l'inclusion des marchés du travail et l'accès à un emploi de bonne qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et la promotion de l'économie sociale et solidaire

- Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou plans d'action communs, par exemple pour soutenir les politiques de l'emploi (y compris les politiques de formation initiale ou continue et d'enseignement supérieur), facilitant l'amélioration des compétences et/ou l'intégration sur les marchés du travail.
- Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple démonstration et mise en œuvre de solutions, services et technologies pour permettre la création et le maintien d'emplois durables de qualité et des services publics associés (y compris services de transport et de logement, sécurisation des services de base ancrés localement pour encourager les emplois locaux de qualité et la mobilité de la main-d'œuvre).
- Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'emploi de qualité, par exemple des programmes de formation pour accompagner les publics vulnérables et les travailleurs en général dans les secteurs économiques clés pertinents et / ou sous pression vers la transition (exemple, formation en ligne et physique et compétences numériques).

Objectif spécifique 4.4. Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les soins de santé primaires

- Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou plans d'action communs, par exemple pour développer des solutions ou des approches transnationales pour mieux prévenir et faire face aux problèmes de santé et de soins affectant les populations de l'ENO.
- Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple approche holistique de la santé et du bien-être avec jardins partagés, circuits alimentaires de proximité/ circuits courts, agriculture urbaine, télémédecine ou autres solutions/outils informatiques dans le domaine de l'e-santé et des soins en ligne.
- Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de la santé et des soins, par exemple des programmes de formation notamment pour les travailleurs du bien-être et les soignants ou pour adopter des pratiques de santé et de soins innovantes sur des territoires spécifiques.

Objectif spécifique 4.5. Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

- Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou plans d'action communs, par exemple pour soutenir les outils et les compétences pour valoriser le patrimoine culturel, l'image de marque ou le marketing touristique, ou pour développer des outils de gestion et de réponse face aux risques.
- Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple démonstration et mise en œuvre de solutions, services et technologies évolutifs et reproductibles dans un environnement réel pour valoriser les ressources naturelles et le patrimoine culturel ou les atouts touristiques (ex. solutions innovantes basées sur les technologies de l'information).
- Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine du tourisme et de la culture, par exemple des programmes de formation pour soutenir les travailleurs des secteurs du tourisme et de la culture (ex. pour adapter leurs compétences en matière de durabilité et de résilience), échanges de pratiques entre les pouvoirs publics et d'autres acteurs confrontés à des problèmes similaires.



Cofinancement

Intervention du FEDER à hauteur de 60%

Bénéficiaires

Autorités locales/régionales/nationales, agences gouvernementales, organismes parapublics dans le domaine de l'emploi, de la santé et des soins, du tourisme et de la culture, universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et établissements d'enseignement supérieur, centres de formation, PME et organismes de soutien aux entreprises, associations sectorielles, ONG, groupes de citoyens.



Interreg Espace Atlantique

Ce programme de coopération transnationale entre régions françaises, irlandaises, portugaises et espagnoles, vise à développer des projets au plus près des territoires, dans des domaines clés comme l'environnement, l'économie, le tourisme et la culture, la recherche et l'innovation, en contribuant aux orientations de la stratégie maritime Atlantique de l'Union européenne et de sa politique de cohésion.

**Budget total
2021-2027 :**

113 millions d'€

Priorités

4 priorités et 8 objectifs spécifiques ont été retenus :

Innovation bleue et compétitivité :

- Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
- Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation pour les citoyens, les entreprises, les organismes de recherche et les pouvoirs publics

Environnement bleu :

- Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser l'adaptation au changement climatique et prévenir les risques de catastrophes naturelles
- Favoriser la transition vers une économie circulaire et durable dans l'utilisation des ressources
- Améliorer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes en réduisant toute forme de pollution

Développement touristique et culturel durable bleu :

- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable en matière de développement social, inclusif et économique

Meilleure gouvernance pour la zone Atlantique

- Améliorer la coordination et la complémentarité des actions du programme avec la Stratégie Maritime Atlantique (réduction des GES, lutte contre la pollution marine, création d'emplois dans les secteurs de l'économie bleue, adaptation au changement climatique)

Zones éligibles

Ensemble de la façade atlantique, du Portugal à l'Irlande (Irlande, France, Espagne, Portugal). Les régions françaises éligibles sont les suivantes : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine.

Calendrier

3 appels à projets : 2022, 2023 et 2024

Candidatures en 2 phases

Animation

Site du programme : <https://www.atlanticarea.eu>

Bon à savoir !

- Les projets doivent pouvoir intéresser l'ensemble de la zone. Il est donc opportun de constituer des partenariats représentatifs, incluant au minimum un partenaire par pays. 21 régions sont éligibles au programme.

- L'autorité de gestion de ce programme est la Commission de coordination et de développement régional du Norte (Porto) au Portugal.



Innovation bleue et compétitivité

Objectifs poursuivis

2 Objectifs spécifiques :

OS 1.1 : développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Améliorer les capacités de recherche et d'innovation en renforçant la compétitivité des secteurs de production de l'économie de l'espace Atlantique

OS 1.2 : tirer pleinement parti des avantages de la numérisation pour les citoyens, les entreprises, les organismes de recherche et les pouvoirs publics

Favoriser la montée en compétence en matière de nouvelles technologies

Activités soutenues

OS 1.1 : développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

- Soutenir l'innovation dans les secteurs de l'économie bleue, incluant également l'innovation sociale
- Améliorer les compétences, incluant la numérisation pour favoriser le transfert de technologies et d'innovation vers les PME et autres parties prenantes (ports, collectivités locales, autorités publiques ...) dans le secteur de l'économie bleue pour améliorer leur compétitivité et résilience (développement des compétences, innovation sociale ...)
- Développer et utiliser de nouvelles technologies pour les activités de l'économie bleue et les technologies clés (TRL 6)
- Améliorer le secteur des stratégies de spécialisation intelligente : améliorer les communautés de la connaissance et de l'innovation
- Encourager le développement de clusters maritimes interrégionaux
- Améliorer la collaboration tout au long de la chaîne de valeur des produits et services en soutenant l'innovation, s'ouvrant à de nouvelles opportunités commerciales et nouveaux marchés, et contribuer à la résilience sociale
- Soutenir les systèmes d'observation marine pour fournir des données solides à partir desquelles des produits et services innovants pourraient être développés dans les secteurs maritimes établis et émergents
- Soutenir l'innovation dans la bioéconomie bleue : santé et pharmacie, aquaculture, process industriels et de fabrication, production d'énergie, prévention et recyclage des déchets biologiques grâce à la technologie et l'utilisation et la valorisation des produits marins et maritimes
- Soutenir les secteurs de la pêche et de l'aquaculture grâce à l'innovation

OS 1.2 : tirer pleinement parti des avantages de la numérisation pour les citoyens, les entreprises, les organismes de recherche et les pouvoirs publics

- Sensibiliser, former et développer des outils numériques, des process et des services : événements d'information, workshops, etc.
- Développer des programmes de formation pour répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs dans les secteurs clés du secteur maritime promouvant les plateformes numériques, en accordant les besoins entre marché du travail et compétences requises
- Promouvoir des programmes de formation dans le domaine du maritime et des méthodes transférables au sein des secteurs de l'économie bleue

**Budget total
2021-2027 :**

31,5 millions d'€



- S'adapter à l'industrie 4.0 à travers des projets collaboratifs avec des outils numériques de formation (plateforme en ligne) et process (logistique, stockage) et numérisation des secteurs de l'économie bleue pour s'adapter au changement climatique
- Renforcer la collaboration entre la formation professionnelle et l'industrie en évaluant les besoins du numérique dans la chaîne de valeur et en favorisant l'adaptation des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels
- Renforcer l'esprit d'entreprise et les modèles d'auto-emploi dans les secteurs numériques, et en utilisant les outils de numérisation dans tous les secteurs ;

Cofinancement

Intervention du FEDER à hauteur de 75 %

Bénéficiaires

Structures publiques et privées, autorités publiques, société civile, agences de développement clusters, chambres de commerce, clusters et pôle de compétitivité, organismes de formation, universités et établissements d'enseignement supérieur, instituts de recherche ...



Environnement bleu

Objectifs poursuivis

**Budget total
2021-2027 :**

58,8 millions d'€

4 Objectifs spécifiques :

OS 2.1 : promouvoir les mesures d'efficacité énergétique et la réduction des émissions

Promouvoir et accélérer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, plus spécifiquement les énergies marines, en lien avec les objectifs du Green Deal.

OS 2.4 : promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'adaptation aux risques

Mettre l'accent sur la résilience des citoyens, des activités économiques, de la faune et de la flore face effets du changement climatique à court, moyen et long terme, qui impacte l'environnement et le patrimoine des zones côtières.

OS 2.6 : promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficiente

Contribuer, par l'économie circulaire, à la préservation du patrimoine naturel et culturel et à la relance économique de la zone Atlantique en mettant l'accent sur les secteurs énergivores (construction, plastique etc).

OS 2.7 : améliorer la protection et la préservation de la biodiversité, des infrastructures vertes et réduire toute forme de pollution

Favoriser un développement harmonieux de la zone Atlantique riche en ressources naturelles et culturelles, en combinant protection de l'environnement et développement économique.

Activités soutenues

OS 2.1 : promouvoir les mesures d'efficacité énergétique et la réduction des émissions

- Soutenir les stratégies communes de réduction des émissions de GES
- Soutenir le développement de réseaux d'entreprises pour permettre la transition vers une économie et une société climatiquement neutres en termes d'énergies efficaces et durables
- Améliorer la gestion de l'énergie en développant des modèles comparables entre les régions et les secteurs de l'AA, le développement de systèmes de gestion de l'énergie, la collecte de données sur la gestion de l'énergie et leur interopérabilité grâce aux technologies numériques pour aider au développement des énergies vertes, à l'efficacité énergétique et à la réduction des GES
- Développer des plans d'action locaux, régionaux et/ou sectoriels pour réduire les émissions de GES grâce aux énergies renouvelables et à l'application de techniques et technologies efficaces, notamment liées au potentiel maritime
- Soutenir le développement de technologies durables d'énergie marine et leur application
- Capitaliser sur les résultats des projets énergétiques dans l'AA et dans d'autres domaines de coopération, en particulier ceux ayant une composante maritime ;
- Soutenir les actions et mesures pilotes augmentant l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'économie bleue (par exemple, les réseaux énergétiques communautaires), et l'intégration de sources d'énergie durables, y compris l'hydrogène vert, la méthanisation, etc.
- Permettre le développement de solutions technologiques, juridiques et de formation pour la valorisation des énergies marines renouvelables et l'efficacité énergétique dans les zones industrielles, les entreprises, les équipements publics, les logements sociaux, etc.
- Mettre en place des actions pilotes pour tester la production d'énergies renouvelables décentralisées et la responsabilisation des auto-consommateurs d'énergies renouvelables et des communautés locales



- Encourager les ports (y compris de plaisance) à partager les bonnes pratiques, à échanger des idées et à s'attaquer conjointement aux problèmes pour réduire la consommation d'énergie et exploiter davantage les énergies renouvelables

Analyser les meilleures options pour réduire l'impact environnemental pour produire et même stocker l'énergie, y compris les meilleurs sites pour les fermes d'énergies marines renouvelables et les ports adjacents dans l'Atlantique, en tenant compte des impacts potentiels sur l'environnement marin

OS 2.4 : promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'adaptation aux risques

- Identifier des risques naturels et technologiques communs dans l'espace Atlantique, développement de plans d'actions conjoints dans les secteurs de l'économie bleue et du milieu marin
- Promouvoir les plans sectoriels ou territoriaux d'adaptation ou d'atténuation des effets du changement climatique, notamment les secteurs de l'économie bleue
- Développer des stratégies intégrées et des solutions pour soutenir la résilience sociale et contrebalancer les impacts socio-économiques du changement climatique
- Développer des mesures de protection côtière, des solutions fondées sur la nature, compatibles avec la protection de la nature et le développement d'activités économiques
- Augmenter la résilience climatique des infrastructures grâce à l'amélioration des plans de gestion et de prévention des risques
- Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies de gestion de l'eau : qualité de l'eau, inondation, rareté de la ressource en eau, etc.
- Soutenir les systèmes d'observation marine pour augmenter la connaissance et la prévision du comportement des systèmes océaniques
- Renforcer les capacités et la sensibilisation aux questions environnementales afin de modifier les comportements en matière d'utilisation des ressources naturelles, notamment dans le domaine du tourisme
- Améliorer le partage d'informations, les connaissances, les échanges et l'accès aux big data (ou autres données disponibles) et aux outils d'adaptation au changement climatique
- Soutenir des actions coordonnées pour prévenir et répondre aux pollutions délibérées et accidentelles.

OS 2.6 : promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficiente

- Identifier les besoins d'amélioration, de changements, etc. dans les chaînes de valeur sectorielles (secteurs de l'économie bleue) et/ou les communautés locales et/ou les zones industrielles afin de réduire les obstacles aux applications de l'économie circulaire et aux pilotes d'essai pour accélérer le changement de comportement
- Accroître la sensibilisation des parties prenantes sur la nécessité d'une transition vers une économie circulaire dans les secteurs de l'économie bleue et/ou les communautés locales et zones industrielles de l'espace Atlantique
- Actions de sensibilisation pour réduire l'usage du plastique et autre rejet de déchet dans l'océan, et mise en place d'alternatives durables à l'usage du plastique en soutenant le développement de produits ou composites organiques
- Echange de connaissance et de bonnes pratiques sur les solutions pour soutenir l'économie circulaire, l'utilisation et la réparation, le recyclage et la réutilisation de matériaux dans les secteurs industriels de l'économie bleue, test de ces solutions avec des actions pilotes
- Développer et tester des approches renforçant la demande du marché pour les matériaux et produits recyclés (par exemple : marchés publics durables, l'écoconception, etc.)
- Soutenir les modèles commerciaux éco-innovants (secteurs possibles : agriculture, alimentation, pêche, santé et tourisme, etc.) directement ou indirectement liés à l'océan
- Soutenir des pratiques durables de réduction des déchets et de prévention (suremballages, focus sur le plastique) directement ou indirectement liées à l'océan.



OS 2.7 : améliorer la protection et la préservation de la biodiversité, des infrastructures vertes et réduire toute forme de pollution

- Restaurer les écosystèmes dégradés, créer des continuités écologiques (couloirs bleus et verts pour favoriser la biodiversité)
- Développer des mesures de protection du patrimoine naturel, incluant les sites classés au patrimoine mondial
- Mettre en place des plans et des mesures pour améliorer la biodiversité et réduire les menaces pour la faune et la flore dans l'espace Atlantique
- Faire le lien entre les infrastructures vertes et bleues pour créer et renforcer les corridors écologiques et protéger les sites, afin de réduire la fragmentation du paysage et améliorer la connectivité des habitats
- Soutenir l'analyse et le traitement de données fiables et utiliser les outils disponibles pour identifier les principales sources, voies d'acheminement et points chauds des déchets marins, ainsi que les pollutions accidentelles ou délibérées
- Tester, par des actions pilotes, des solutions techniques innovantes pour restaurer les écosystèmes dégradés marins et maritimes, et côtiers
- Tester des actions pilotes de communautés littorales "0 déchet"
- Concevoir et mettre en place des stratégies conjointes de développement touristique durable promouvant le patrimoine naturel de l'espace Atlantique : aires protégées, zones humides, paysages etc, à travers des approches participatives et en évitant les conflits d'accès
- Soutenir des pratiques respectueuses de la nature et durables qui bénéficient à la biodiversité
- Soutenir les actions conjointes visant à sensibiliser le public aux enjeux et problématiques, par exemple via des opérations ciblées comme « les journées de la plage », « journées de nettoyage des plages », etc.
- Renforcer les liens transnationaux pour protéger et restaurer plus efficacement les zones couvertes par le réseau Natura 2000 et les zones marines protégées.

Cofinancement

Intervention du FEDER à hauteur de 75 %

Bénéficiaires

Autorités nationales, régionales et locales, agences de développement régional et local, agences pour l'énergie, agences pour l'environnement, instituts de recherche et centres d'innovation, universités, société civile ...



**Budget total
2021-2027 :**

18,7 millions d'€

Développement touristique et culturel durable bleu

Objectifs poursuivis

1 Objectif spécifique :

OS 3.1 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable en matière de développement social, inclusif et économique

Promouvoir une transition vers un tourisme plus durable en prenant en compte les défis liés au changement climatique, soutenir les stratégies et plans proposant des opportunités innovantes et inclusives pour les professionnels du tourisme afin de s'adapter au tourisme durable.

Activités soutenues

OS 3.1 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable en matière de développement social, inclusif et économique

- Mettre en place des plans pour concevoir et promouvoir un tourisme plus durable dans l'espace Atlantique
- Développer des solutions innovantes et des nouveaux modèles de gestion durable dans les domaines du tourisme et de la culture, soutenant les pôles culturels à travers des coopérations, de la mise en réseau et des échanges
- Faire face à la diversification des activités touristiques, incluant la culture, l'extension des pics saisonniers et l'adaptation à de nouvelles formes de tourisme vers des destinations moins fréquentées, naturelles et côtières
- Encourager les diverses formes de tourisme durable sur le littoral et à proximité du littoral, telles que le tourisme culturel, rural, sportif, nautique, etc. et les activités combinées, les événements culturels, les itinéraires culturels (par exemple, les anciens galions, les sites remarquables), les promenades à vélo, la pêche, les excursions en bateau pour voir les phoques ou les parcs éoliens en mer, etc.
- Soutenir l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences professionnelles, et la mise en place d'outils numérique dans le secteur du tourisme
- Adapter la mobilité touristique traditionnelle vers une mobilité durable, en lien avec les destinations durables et nature
- Faciliter les systèmes d'échange entre les centres de formation, dans l'enseignement et la formation professionnels du tourisme et de la culture.

Cofinancement

Intervention du FEDER à hauteur de 75 %

Bénéficiaires

Autorités nationales, régionales et locales, agences de développement, agences de l'énergie, agences de l'environnement, instituts de recherche et centres d'innovation, parcs scientifiques et technologiques, université, réseaux d'entreprises, collectivités locales, associations de la société civile...



Une meilleure gouvernance pour l'espace Atlantique

Volet du programme Interreg Espace Atlantique

**Budget total
2021-2027 :**

4,05 millions d'€

Objectifs poursuivis

ISO 1 : une meilleure gouvernance pour l'espace Atlantique

Améliorer la coordination et la complémentarité des actions du programmes avec la Stratégie Maritime Atlantique (réduction des GES, lutte contre la pollution marine, création d'emplois dans les secteurs de l'économie bleue, adaptation au changement climatique).

Activités soutenues

ISO 1 : une meilleure gouvernance pour l'espace Atlantique

- Capitaliser sur les résultats des projets et des orientations stratégiques de l'espace Atlantique
- Meilleure coordination avec la Stratégie Maritime Atlantique
- Encourager les études et la collecte de données sur les sujets stratégiques de l'espace Atlantique

Cofinancement

Intervention du FEDER à hauteur de 75 %

Bénéficiaires

Autorités nationales, régionales, locales, agences de l'environnement, universités, instituts de recherches et centres d'innovation, organisation de protection de l'environnement, communautés et populations locales, associations de la société civile...



Programme Interreg Europe

L'objectif est d'améliorer la mise en œuvre des politiques publiques, en favorisant l'échange d'expériences et le développement des compétences grâce à l'identification et au transfert de bonnes pratiques.

1 priorité transversale : une meilleure gouvernance

Concentration budgétaire : 80%

Une Europe plus intelligente

- Capacités de recherche et d'innovation
- Numérisation
- Compétitivité des PME
- Spécialisation intelligente, transition industrielle et entrepreneuriat
- Connectivité numérique

Une Europe plus verte

- Efficacité énergétique
- Energies renouvelables
- Systèmes énergétiques intelligents
- Changement climatique, prévention des risques, résilience
- Gestion de l'eau
- Économie circulaire
- Protection de la nature, biodiversité, réduction de la pollution
- Mobilité urbaine pour une économie sans carbone

Une Europe plus sociale

- Accès au marché du travail, emploi de qualité, économie sociale
- Accès aux soins de santé et résilience des systèmes de santé
- Culture et tourisme durable pour le développement économique et l'inclusion sociale

Reste du budget : 20%

Une Europe plus sociale

- Éducation, formation, apprentissage tout au long de la vie
- Inclusion sociale (groupes marginalisés/défavorisés)
- Intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers, y compris les migrants

Une Europe plus connectée

- Réseau transeuropéen de transport durable (RTE-T)
- Mobilité nationale, régionale et locale durable

Une Europe plus proche des citoyens

- Développement territorial intégré durable, culture, patrimoine naturel, tourisme durable et sécurité

2 types d'actions soutenues

Projets de coopération interrégionale :

- Des partenaires de différents pays échangent des expériences et renforcent leurs capacités grâce à l'identification et le transfert de bonnes pratiques sur une problématique commune pour améliorer leurs politiques publiques territoriales (locales, régionales ou nationales)
- Au moins une des politiques publiques ciblée par le projet doit viser un programme opérationnel régional
- 2 phases : phase d'échange d'expérience et possibilité d'expérimentation et de définition d'un plan d'actions intégrant les leçons apprises (env. 3 ans), phase de suivi de l'amélioration des politiques publiques (env. 1 an).



- Des actions pilotes visant à tester une nouvelle approche d'intervention publique sont possibles dès le début du projet ou à mi-parcours ; maximum une par politique publique ; budget max recommandé 120 000 € ; contribution claire à l'amélioration des politiques publiques ; caractère interrégional et expérimental évident.
- Cofinancement : 80% pour les structures de droit public, 70% pour les organismes privés à but non lucratif.
- Partenariat : au minimum 3 partenaires d'au moins 2 pays membres de l'UE. Conseil : 5 à 8 territoires (1 ou plusieurs partenaires par territoire) ; min. 1 partenaire par zone (Nord, Sud, Est, Ouest)
Les autorités responsables des politiques publiques doivent être impliquées dans le projet :
 - en tant que partenaires pour au moins 50 % des politiques publiques visées ;
 - en tant qu'**autorités politiques associées** pour les politiques publiques visées, c'est à dire :
 - Officiellement inclus dans le formulaire de candidature
 - Pas de budget - les frais de voyage et d'hébergement sont couverts par le partenaire du projet concerné
 - Déclaration fournie au moment de la candidature
 - Participation régulièrement contrôlée pendant la mise en œuvre du projet
- Mise en place d'un groupe d'acteurs locaux dans chaque région partenaire pour partager et valoriser les résultats du projet.

Plateformes d'apprentissage :

- Faire bénéficier au plus grand nombre les résultats des projets et proposer des opportunités d'apprentissage continu
- Centres de ressources sur les six thématiques retenues animées par des experts qui permettront aux porteurs de projets de s'inspirer d'autres expériences.
- Cofinancement : 100%

Zone éligible

Ensemble des Etats membres de l'UE, la Norvège, la Suisse.

Calendrier

Les appels à projets seront lancés chaque année tout au long de la période de programmation.

Bénéficiaires des projets de coopération

Cible principale : structures à l'origine de l'écriture et de la mise en œuvre des politiques publiques

Administrations publiques et parapubliques européennes, nationales, régionales, locales ; instituts de recherche et universités ; chambres consulaires ; agences (agences régionales de développement, énergie, environnement, innovation) ; organisations non gouvernementales ; organisations à but non lucratif

Animation

Point de Contact National : Caroline Gauthier, caroline.gauthier@hautsdefrance.fr, tél : 03 74 27 40 56

Site du programme : www.interregeurope.eu/

Bon à savoir !

- L'autorité de gestion est la Région Hauts de France.
- Interreg Europe est dédié à l'efficacité des politiques publiques.
- Forfait de préparation (17 500 €), simplification pour justifier les frais de personnel (pourcentage), les frais généraux, les frais de déplacement
- Conseil : s'enregistrer sur le site Interreg Europe pour accéder aux idées de projets, à la communauté



URBACT

Le programme européen dédié au développement urbain intégré

Le principal objectif du programme URBACT est de permettre aux villes européennes de coopérer et de développer des solutions partagées à des défis urbains communs via la mise en réseau, l'apprentissage et le partage de bonnes pratiques afin d'améliorer les politiques urbaines.

**Budget total
2021-2027 :**

0,8 milliards €

Objectifs spécifiques

- Renforcer la capacité institutionnelle des autorités publiques, en particulier celles qui sont mandatées pour gérer un territoire spécifique, et des parties prenantes :
 - Utiliser les réseaux transnationaux pour améliorer la capacité des villes européennes à : Co-concevoir et mettre en œuvre des plans d'action intégrés liés à des défis communs de développement urbain durable ; Transférer les bonnes pratiques urbaines établies ; Concevoir des plans d'investissement pour reproduire les éléments des actions urbaines innovantes.
 - Améliorer la capacité des acteurs urbains à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des pratiques et des innovations en matière de développement urbain durable de manière intégrée, participative et en fonction du lieu.
 - Veiller à ce que les connaissances et les pratiques URBACT soient mises à la disposition des praticiens de la ville et des décideurs politiques afin d'alimenter les politiques urbaines locales, régionales, nationales et européennes, en particulier par le biais de l'initiative urbaine européenne, et contribuer à l'agenda urbain de l'UE.

Activités soutenues

Développement de réseaux de villes transnationaux :

- « **Réseaux de Plans d'action** » qui ciblent des villes ayant un problème commun et qui souhaitent développer et mettre en œuvre un plan d'action pour le résoudre en mobilisant notamment des fonds structurels
- « **Réseaux de transfert** » de bonnes pratiques en matière de développement urbain intégré
- « **Mécanisme de transfert d'innovation** » visant à répliquer dans des villes volontaires des solutions innovantes développer dans le cadre du programme Actions Innovatrices Urbaines (AIU)

Renforcement des capacités des professionnels des villes en Europe

Capitaliser et disséminer les bonnes pratiques issues des réseaux URBACT

Bénéficiaires

Principalement les villes et agglomérations des Etats membres de l'UE, de la Norvège et de la Suisse et des pays en cours participants à l'instrument de pré-accession, ainsi que les pays tiers qui en ont fait la demande

Mais aussi : les agences locales, les universités, les autres échelons d'autorités locales et nationales, etc.

Calendrier

Plusieurs vagues d'appels

Liens utiles

➤ Texte législatif : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/41e53b62-d98d-11eb-895a-01aa75ed71a1>

➤ Pour aller plus loin : <http://urbact.eu/> 



Contact

Point de contact français : Mathieur Copere Mathieu.COPERE@anct.gouv.fr

Bon à savoir !

- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est en charge de la mise en œuvre et de la gestion d'URBACT III.
- L'équilibre géographique entre villes situés dans des Régions développées/en transition/moins développées est un critère de sélection important pour ce programme.

INSTRUMENTS FINANCIERS EUROPÉENS





**Budget total
2021-2027 :**

10,5 milliards €

InvestEU

Le programme InvestEU rassemble en un seul dispositif tous les instruments financiers européens actuellement gérés par la Banque Européenne d'Investissement pour le compte de la Commission européenne. Ce programme s'appuie sur une garantie financière de 26,2 milliards € visant à générer un investissement public et privé total d'au moins 372 milliards €.

Objectifs

Le programme a pour but de soutenir les objectifs politiques de l'Union par des opérations de financement et d'investissement contribuant aux secteurs suivants :

- Compétitivité de l'économie européenne, y compris la recherche, l'innovation et la numérisation ;
- Croissance et emploi ;
- Résilience, inclusion et innovation sociales ;
- Renforcement du marché unique européen ;
- Promotion de la cohésion économique, sociale et territoriale.

Le programme a pour objectifs spécifiques de :

- Soutenir les opérations de financement et d'investissement dans les infrastructures durables ;
- Soutenir les opérations de financement et d'investissement dans la recherche, l'innovation et la numérisation, y compris le soutien en faveur du développement des entreprises innovantes et du déploiement des technologies sur le marché ;
- Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des financements pour les PME et les ETI et accroître leur compétitivité mondiale ;
- Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des microfinancements et des financements pour les entreprises sociales ;
- Soutenir les opérations de financement et d'investissement liées à l'investissement social et au renforcement des aptitudes et des compétences ;
- Développer et consolider les marchés des investissements sociaux.

Volets d'action

Infrastructures durables

- Favoriser l'investissement dans les domaines des transports, énergie, connectivité numérique, espace, océans, déchets et technologies innovantes

Recherche, innovation et numérisation

- Favoriser le transfert des résultats de la recherche vers le marché
- Soutenir les entreprises innovantes
- Encourager la numérisation de l'industrie européenne

Petites et Moyennes Entreprises

- Permettre un meilleur accès aux financements pour les PME et les ETI

Investissements sociaux et compétences

- Favoriser les microfinancements, le financement des entreprises sociales et les activités liées à l'économie sociale et solidaire
- Soutenir les activités relevant des domaines de l'éducation et la formation
- Développer les infrastructures sociales (dont logements sociaux et logements étudiants)
- Soutenir les actions culturelles à visée sociale
- Favoriser l'intégration des personnes vulnérables et les ressortissants de pays tiers

Chaque volet d'action d'InvestEU sera financé via 2 compartiments :



- Compartiment « UE » qui soutiendra des projets capables de montrer une valeur ajoutée européenne manifeste et visant à répondre à une défaillance du marché ou à une situation d'investissement sous-optimale à l'échelle de l'UE et/ou dans plusieurs Etats membres ;
- Compartiment « Etats membres » qui pourra être alimenté sur une base volontaire par un Etat membre souhaitant affecter une partie (maximum 5% de la dotation initiale de chaque fonds) de ses fonds en gestion partagée (FEDER, FEADER, FEAMP et FSE) pour remédier aux défaillances de son marché ou aux situations d'investissement sous-optimales au niveau national suivant les règles de fonctionnement d'InvestEU.

Instruments

- **Fonds InvestEU** : Fonds couvert par une garantie financière européenne et dont l'objectif est de générer un total d'investissement de 650 milliards € d'ici 2027 via des co-investissements avec des institutions financières partenaires (BPI France ou la Caisse des Dépôts par exemple). La garantie d'InvestEU pourra être utilisée pour couvrir le risque lié à des prêts, des garanties, de la dette ou des fonds propres.
- **Plateforme de Conseil InvestEU** : Mise en œuvre en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement et d'autres partenaires, la plateforme fournit aux porteurs de projets un soutien en matière d'identification, de préparation, de développement, de structuration, pour les procédures de passation de marchés et pour la mise en œuvre des projets d'investissement. La plateforme est le point d'accès unique pour les porteurs de projets et les intermédiaires financiers.
- **Portail InvestEU** : Il se présente sous la forme d'une base de données et permet de donner de la visibilité aux projets qui recherchent des investisseurs.

Bénéficiaires

Toute entité légale privée ou publique basée dans un Etat membre de l'UE ou PTOM, un pays tiers associé au programme InvestEU. Pour des projets transnationaux, le programme peut financer des projets entre un ou plusieurs Etats membres et peut inclure un ou plusieurs pays tiers, pays en voie d'adhésion, candidats à l'adhésion ou candidats potentiels, les pays bénéficiant de la politique de voisinage, Liechtenstein, Norvège, Islande

Contact

- Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0523>
- Site du programme : https://europa.eu/investeu/home_fr

Bon à savoir !

-Il n'existe pas de quotas par secteur ou par pays. Seule la demande dicte les financements octroyés par le programme sur la base du « premier arrivé, premier servi ».

-Pour les entreprises innovantes, il est également possible d'obtenir des financements via l'EIC d'Horizon Europe.



**Budget total
2021-2027 :**
1,5 milliards €

Facilité de prêt au secteur public dans le cadre du Mécanisme pour une transition juste

Cette facilité vise à soutenir les entités du secteur public des territoires les plus durement touchés par la transition vers la neutralité climatique et dans les territoires visés par les plans territoriaux de transition juste. Elle finance via une combinaison de prêts et de subventions des projets qui ne génèrent pas suffisamment de recettes pour être financièrement viables, principalement dans les domaines des infrastructures d'énergie et de transport, des réseaux de chauffage urbain, des transports publics, des mesures d'efficacité énergétique et d'infrastructures sociales.

Objectif général

Répondre aux graves difficultés sociales, économiques et environnementales découlant de la transition vers la réalisation des objectifs de l'Union en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et de l'objectif de neutralité climatique dans l'Union à l'horizon 2050, au bénéfice des territoires de l'Union recensés dans les plans territoriaux de transition juste.

NB : Seuls les projets situés sur un territoire doté d'un Plan de Transition Juste sont éligibles à ce dispositif.

Objectif spécifique

Accroître les investissements du secteur public qui répondent aux besoins de développement des territoires recensés dans les plans territoriaux de transition juste, en facilitant le financement de projets qui ne génèrent pas de flux de recettes suffisants pour couvrir leurs coûts d'investissement, afin d'éviter tout effet de substitution à un soutien et des investissements potentiels provenant d'autres ressources.

Activités soutenues

La facilité de prêt vient financer des projets qui :

- répondent aux difficultés sociales, économiques et environnementales découlant de la transition vers la réalisation de l'objectif de l'Union en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et de l'objectif consistant à parvenir à la neutralité climatique dans l'Union à l'horizon 2050,
- bénéficient aux territoires recensés dans un plan territorial de transition juste, même lorsque les projets ne sont pas situés sur ces territoires
- ne bénéficient d'aucune aide au titre d'autres programmes de l'Union
- ne génèrent pas des flux de recettes suffisants pour couvrir leurs coûts d'investissement

Bénéficiaires

Les entités publiques ou privées avec une mission de service public établies dans un territoire éligible au Fonds de Transition Juste et doté d'un Plan de Transition Juste.

Modalités

La facilité accorde des subventions qui doivent être couplées à un prêt accordé par un partenaire financier.

La subvention allouée ne peut dépasser 15 % à 25% du montant du prêt accordé.

Liens utiles

- Texte législatif : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R1229>
- Site de l'instrument : https://cinea.ec.europa.eu/just-transition-mechanism_en



ELEN A

Le Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets d'efficacité énergétique locaux (ELEN A) fournit une assistance technique pour les investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le bâti et les transports urbains innovants. Porté par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), il s'inscrit dans le cadre plus général de l'action engagée par le BEI pour soutenir la réalisation des objectifs de la politique du climat et de l'énergie de l'UE.

Objectifs

- Aider financièrement les collectivités territoriales à accélérer leurs programmes d'investissement dans les domaines de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables ;
- Elargir l'utilisation des techniques, processus, produits ou pratiques innovants en facilitant leur implantation sur le marché et leur reproduction dans d'autres villes ou régions.

Activités soutenues

L'aide d'ELEN A couvre les frais d'assistance technique induits par la préparation, la mise en œuvre et le financement du programme d'investissement, ce qui peut comprendre :

- Des études de faisabilité et de marché ;
- Structuration des programmes d'investissement ;
- Des plans d'activité ;
- Des audits énergétiques ;
- La préparation des appels d'offres et des dispositions contractuelles ;

ELEN A couvre l'élaboration de programmes d'investissement dans les domaines suivants :

- Amélioration de l'efficacité énergétique de bâtiments publics et privés et de l'éclairage public ;
- Intégration de sources d'énergie renouvelable dans les bâtiments ;
- Investissements dans les réseaux de chauffage ou de froid urbains ;
- Investissements en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et l'intégration des énergies renouvelables dans les transports urbains ;
- Développement des infrastructures locales, notamment des réseaux intelligents et les infrastructures liées aux technologies et de communication visant à améliorer l'efficacité énergétique et des équipements urbains éco-énergétiques.

L'aide au titre d'ELEN A peut couvrir jusqu'à 90% des coûts éligibles.

Bénéficiaires

Collectivités territoriales et organismes publics

Modalités

Pas d'appels à propositions : l'aide est fournie selon l'ordre d'arrivée des demandes, dans les limites du budget disponible. La durée d'un projet est limitée à trois ans et le programme d'investissement est généralement supérieur à 30 millions €.

➤ Pour aller plus loin : <http://www.eib.org/products/advising/elena/?lang=fr> 

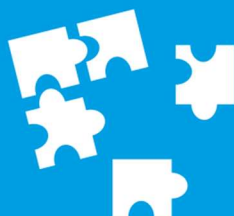
Contact

Contact : elena@eib.org



Liste d'abréviations

- **ACP** : Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique
- **AELE** : Association Européenne de Libre-Echange
- **AFOM** : Analyse « Atouts-Faiblesse-Opportunités-Menaces »
- **BEI** : Banque Européenne d'Investissement
- **EIC** : *European Innovation Council* / Conseil Européen de l'Innovation
- **ERC** : *European Research Council* / Conseil Européen de la Recherche
- **CES** : Corps Européen de Solidarité
- **CFP** : Cadre Financier Pluriannuel
- **CJUE** : Cour de Justice de l'Union Européenne
- **EACEA** : L'Agence Exécutive pour l'Education et la Culture « Education, Audiovisual and Culture Agency »
- **EaSI** : Programme pour l'Emploi et l'Innovation Sociale « Employment and Social Innovation »
- **EEE** : Espace Economique Européen
- **ENO** : Programme Interreg Europe du Nord-Ouest
- **ETI** : Entreprise de Taille Intermédiaire (de 250 à 4999 salariés ; chiffre d'affaires annuel de 1,5 milliard €)
- **FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
- **FEM** : Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation
- **FSE +** : Fonds Social Européen Plus
- **IAP** : Instrument d'Aide à la Préadhésion
- **IVCDCl** : Instrument de Voisinage, de Coopération au développement et de Coopération internationale
- **MIE** : Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe
- **NEET** : *Not in Education, Employment or Training*
- **OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **PCN** : Points de Contact Nationaux
- **PCP** : Système d'achats publics avant commercialisation « Pre-Commercial Procurement »
- **PME** : Petites et Moyennes Entreprises (moins de 249 employés ; chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions €)
- **PPI** : Système d'Achats Publics de Solutions innovantes « Public Procurement of Innovative Solutions »
- **PTOM** : Pays et Territoires d'Outre-Mer
- **R&D** : Recherche et Développement
- **TIC** : Technologie de l'Information et de la Communication
- **UE** : Union européenne



Le Service Action internationale et programmes européens et l'antenne de Bruxelles de la Région Normandie restent à votre disposition pour toute information concernant ces programmes ou pour échanger sur vos idées de projets.

CONTACTS

**Service Action internationale et programmes européens
Région Normandie**

www.normandie.fr

www.europe-en-normandie.eu

Antenne de la Région Normandie à Bruxelles

antenne.bruxelles@normandie.fr

Téléphone : 0032 273 24 683 ou 0032 273 23 505



RÉGION
NORMANDIE



UNION EUROPÉENNE